



# EXANE FUNDS 1

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND

EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND\*

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du prospectus et KIID en vigueur qui sera accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

\* Voir Note 1.

## Table des matières

Organisation et Administration	2
Rapport du Conseil d'Administration	3
Rapport d'Audit	8
Statistiques	11
Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2022	13
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022	13
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	14
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022	14
Etat des Variations du nombre d'actions	14
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	15
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022	16
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	18
Les dix principales positions	18
EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND*	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	19
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022	19
Etat des Variations du nombre d'actions	19
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	20
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022	20
Etat des Variations du nombre d'actions	20
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	21
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022	21
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	27
Les dix principales positions	27
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022	28
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022	28
Etat des Variations du nombre d'actions	28
Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022	29
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022	29
Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres	34
Les dix principales positions	34
Notes aux Etats Financiers	35
Informations complémentaires destinées aux investisseurs suisses	47
Informations additionnelles (non auditées)	49

\* Voir Note 1.

## Organisation et Administration

### Siège Social

60, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Président

Mr Jihad TALEB, Administrateur indépendant

#### Administrateurs

Mr Fabrice BAGÈS, Directeur administratif et financier, Exane Asset Management  
Mr Pierre SÉQUIER, Directeur Général Exane Asset Management  
Mr Nicolaus BOCKLANDT, Administrateur indépendant certifié (jusqu'au 28 avril 2022)  
Mr Eric CHINCHON, Administrateur indépendant certifié (depuis le 28 avril 2022)

### SOCIETE DE GESTION

Exane Asset Management  
6, rue Ménars  
F-75002 Paris

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE GESTION

#### Président du Conseil d'Administration

Mr Benoît CATHERINE, Directeur Général Délégué, Exane S.A.

#### Administrateurs

Mr Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management  
Mme Dominique AUBERON, Directeur Général Exane S.A.  
Mr Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management  
Mr Eric LAURI, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management

Mr Emmanuel GENDREAU, BNP Paribas

Mr Frédéric DELATTRE

#### Dirigeants de la Société de Gestion

Mr Pierre SÉQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management  
Mr Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management  
Mr Eric LAURI, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management

### Banque Dépositaire, Agent Payeur, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert et Agent Administratif

BNP Paribas, Succursale de Luxembourg\*  
60, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

#### Auditeur

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443  
L-1014 Luxembourg

#### Conseiller Juridique

Arendt & Medernach  
41A, avenue J.F. Kennedy  
L-2082 Luxembourg

### Représentant et Service de paiement du fonds en Suisse

BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich  
16, Selnaustrasse  
CH-8002 Zurich

\* Au 1er octobre 2022, BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg a fusionné avec son entité mère, BNP Paribas S.A.

## Rapport du Conseil d'Administration

### I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CONJONCTURE BOURSIERE

L'année 2022 a été dominée par une actualité macroéconomique et géopolitique dense durant laquelle l'économie mondiale a fait face à une crise énergétique, une envolée de l'inflation, un durcissement monétaire par les banques centrales et un ralentissement de la croissance mondiale.

Ainsi, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a amplifié une inflation qui était déjà orientée à la hausse à cause des ruptures sur les chaînes de production.

L'agressivité des banques centrales pour monter les taux courts, dans un climat certes inflationniste, mais dans un environnement de pré-récession a provoqué une forte hausse, non anticipée, des taux longs.

La zone euro étant vu par les marchés comme le grand perdant de l'actualité géopolitique, l'euro s'est effondré par rapport au dollar.

Enfin, les incertitudes concernant la politique Covid en Chine et le climat tendu avec les États-Unis autour du sujet Taiwan ont pesé sur la visibilité dans l'avenir.

La série d'événements macro-économiques et géopolitiques successifs ont entraîné une forte volatilité et un décrochage des marchés actions, simultanément au décrochage des marchés obligataires.

En Europe, l'indice Stoxx des 600 premières capitalisations européennes enregistre une perte de 12,3%. Le CAC 40 et l'indice allemand Dax ont respectivement perdu 9,5% et 12%, Seul le Footsie 100 britannique enregistre une légère hausse de 1%.

Aux États-Unis, la baisse a touché l'ensemble des grands indicateurs. Ainsi, le Nasdaq représentatif des valeurs de croissance américaines a enregistré une perte de 33%, le S&P 500 a reculé de 19 % et le Dow Jones termine l'année en baisse de 9%.

Les places asiatiques ont également marqué le pas, avec une baisse de plus de 9% pour le Nikkei 225 au Japon ou un recul de près de 15% pour le principal indice boursier chinois, l'indice CSI300.

#### **INFORMATION IMPORTANTE concernant les Sanctions européennes prises à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie applicables depuis le 12 Avril 2022 (Règlements européens EU 2022/328 et 2022/398):**

Les Sanctions promulguées par l'Union européenne, adoptées par les règlements (UE) 2022/328 du 25 février 2022 (articles 5 sexes et 5 septies), modifiant le règlement (CE) n°833/2014 et 2022/398 du 9 mars 2022 (article 1x and 1y) modifiant le règlement (CE) n°765/2006, prévoient :

- qu'il est interdit de vendre des valeurs mobilières libellées en euros émises après le 12 avril 2022 ou des parts d'organismes de placement collectif offrant une exposition à ces valeurs ;
- qu'il est interdit aux dépositaires centraux de titres de l'Union de fournir tout service pour des valeurs mobilières émises après le 12 avril 2022 ;

à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

En conséquence, depuis le 12 avril 2022, la souscription d'actions dans tout compartiment de la SICAV est interdite à :

- Tout ressortissant russe ou biélorusse;
- A toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ;
- Ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie

à l'exception :

- Des binationaux\*;
- Des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou de Monaco et résidant en Russie ou en Biélorussie ;
- Des personnes physiques russes ou biélorusses titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne ou de Monaco.

*\*la binationalité (ou double nationalité) dans ce contexte correspond à un ressortissant russe ou biélorusse qui aurait également la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou de Monaco*

#### **Exposition des portefeuilles à la Russie, la Biélorussie et à l'Ukraine**

Aucun des compartiments de la SICAV n'a une exposition à la Russie, la Biélorussie ou à l'Ukraine.

## Rapport du Conseil d'Administration (suite)

### II - POLITIQUE DE GESTION DE LA SICAV

#### EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND

Le compartiment EXANE FUNDS 1 - CERES FUND a baissé de 612 bps en 2022, une performance qui tranche avec les 15 dernières années et qui traduit l'évolution de son positionnement (augmentation de l'exposition nette du fonds depuis juillet 2021).

L'univers du compartiment (un peu plus de la moitié de la cote européenne) a massivement sous-performé le reste (énergie, banques etc) – une baisse de 17% pour l'univers de CERES FUND contre une hausse de 4% pour le reste de la cote. En appliquant notre exposition nette à la performance de notre univers, nous obtenons une baisse de 4,54%. Le solde d'alpha négatif provient de la performance relative des valeurs *value* versus *growth* dans plusieurs secteurs. Ainsi, pour prendre deux exemples, Danone, Unilever ou ABI ont surperformé Campari ou Nestlé dans les staples, et dans l'immobilier, Klepierre (value également) a massivement surperformé Segro.

Secteur par secteur, **les deux meilleurs choix du fonds** ont été ses deux plus grosses positions : **LVMH et Publicis**. LVMH a tenu malgré la Chine et le Covid et Publicis a confirmé en 2022 la pertinence de ses investissements passés (Sapient et Epsilon).

**Les secteurs sur lesquels nous avons été décevants sont les staples** (du fait du biais croissance), **l'immobilier** (le long Segro nous a fortement pénalisé) **et la technologie** (trop d'exposition nette sur ce secteur).

La sous-performance de 21% de l'univers du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND versus le reste du marché se décompose en deux sous-parties : si l'univers a été révisé en hausse tout au long de l'année, le reste du marché a été révisé en hausse de 12% supplémentaire. Et les 9% restants viennent de la contraction de multiple puisque notre univers traite désormais avec 51% de prime sur le reste du marché.

Le fonds EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND a toujours été investi avec une grille de lecture particulière : nous préférons les sociétés globales aux sociétés domestiques, les sociétés « *asset light* » aux sociétés intensives en capital et nous n'aimons pas les secteurs trop régulés. En accentuant ce positionnement il y a un peu plus de 12 mois, nous avons été pris à contre-pied par la hausse des taux et de l'inflation. Celle-ci a purgé certains excès de valorisation et nous avons confiance dans le nouveau positionnement du compartiment.

#### EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND

Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND affiche une performance proche de zéro dans une année très tumultueuse sur les plans macro-économiques et géopolitiques.

La performance annualisée du compartiment depuis sa création est maintenant légèrement inférieure à 5% avec une volatilité de 6% tandis que le marché des actions a délivré 6,5% sur la même période avec une volatilité de 17%. Notre positionnement en alternative au marché actions sur longue période est confirmé. Les initiatives visant à améliorer le couple rendement/risque du compartiment ont contribué positivement en 2022 ; elles offrent des perspectives intéressantes et un potentiel d'innovation encore important.

Enfin, sur l'année, le taux de succès sectoriel se situe autour de 50% et le *pay-off* est proche de 1. En d'autres termes, nous avons généré de l'alpha dans un secteur sur deux, et ce que nous avons gagné en moyenne au sein de chaque secteur positif a été en moyenne reperdu dans les autres.

#### **Les points positifs sur l'année 2022**

1. Nous avons généré un alpha significatif dans les secteurs de l'énergie, des services aux collectivités, de la défense et des business services :
  - Dans les services aux collectivités, l'équipe de gestion a bénéficié du rachat des minoritaires d'EDF, de la très bonne séquence de publication de résultats d'Engie. Le trading opéré sur les titres E.ON et RWE a également été une source d'alpha. La seule ombre au tableau dans ce secteur est la position longue sur Enel, une forte conviction pour 2023, mais qui a largement sous-performé en 2022.
  - Au sein de l'énergie, l'alpha a été généré exclusivement au travers de pair trades comme BP vs Eni, Siemens Gamesa vs Vestas, Repsol vs Total. La mise en place de ces arbitrages a été principalement motivée par l'anticipation de réduction d'écart de valorisation, après avoir identifié ce qui pourrait surprendre positivement ou négativement lors des publications de résultats.
  - Lorsque la guerre a démarré en février, le compartiment était exposé au segment de la défense à travers Thales, Rheinmetall et Dassault Aviation, partiellement couvert avec des valeurs comme BAE Systems et Leonardo. Ce positionnement nous a énormément profité au premier semestre, les valeurs comme Thales ou Rheinmetall ayant réalisé des performances très importantes sur la période, d'une part en raison de la réaction historique sur cette catégorie de titres lorsqu'une guerre démarre, et d'autre part, en au travers de la remise en question par le marché du statut « non ESG » de ces business.
2. Les initiatives tactiques visant à réduire les biais (timing de trading, gestion dynamique d'allocation entre les gérants, ajustement de surexpositions...) tout en tâchant d'extraire de l'alpha ont rapporté 180 bps sur l'année.

## Rapport du Conseil d'Administration (suite)

### Les points négatifs sur l'année 2022

1. Nous avons cédé beaucoup d'alpha sur les secteurs de la santé et de l'immobilier :

- Au sein du secteur de la santé, l'équipe de gestion a souffert sur la Medtech à travers des valeurs comme GN Store sur laquelle nous avons sous-estimé l'ampleur du momentum opérationnel négatif, l'inquiétude du marché sur le niveau de dette, et le coût trop élevé de l'acquisition de la société américaine spécialisée dans le business de casque pour les joueurs de jeux vidéo. Nous avons également été pénalisés par la performance du titre Eurofins qui a déçu dans le courant de l'année sur le niveau de marge. Par ailleurs, au sein des grandes valeurs du secteur, notre sélection s'est avérée également décevante avec une exposition au titre Roche qui a passé l'année à décevoir sur les résultats de ses études cliniques, une exposition au titre Lonza dont le multiple a dévissé principalement en raison de la hausse des taux, et un aller-retour perdant sur GlaxoSmithKline à cause de l'affaire Zantac, dont le fondement a commencé à être remis en cause.
- Dans l'immobilier, le compartiment est resté investi sur Vonovia et Segro tout au long de l'année, avec des couvertures sur le secteur et sur des dossiers d'immobilier commercial comme Klépierre qui n'a absolument pas baissé en 2022. En revanche, les inquiétudes sur le niveau de dette de Vonovia, associées à la hausse des taux et l'incapacité de remonter les prix des loyers suffisamment rapidement ont lourdement pesé sur le cours de bourse. Quant à Segro, le titre a correctement tenu jusqu'au moment où Amazon a annoncé que l'année serait plus difficile que prévue, ce qui n'était pas un message positif pour l'immobilier des entrepôts.

2. Deux facteurs ont eu un impact négatif sur la performance du compartiment en 2022.

- Le premier est une corrélation légèrement positive au facteur croissance tout au long de l'année,
- Le second est une sensibilité au marché actions, en dépit d'une exposition nette légèrement négative tout au long de l'année.

L'analyse de la performance récente a été riche en enseignements et nous a conduits à beaucoup travailler sur nos processus de gestion pour renforcer notre capacité à délivrer de la performance. Outre les initiatives visant à améliorer le couple rendement/risque du fonds, au niveau de l'équipe de gérants spécialisés, les outils spécifiques de gestion des risques en cas de pertes importantes ont été ajustés et des outils de monitoring des idées en portefeuille ont été mis en place.

### EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

L'année 2022 a été dominée par une actualité macroéconomique et géopolitique très dense (guerre en Ukraine ayant contribué à amplifier l'inflation, hausse des taux longs, effondrement de l'euro face au dollar, incertitudes en Chine...), qui a inévitablement impacté les marchés actions et occasionné d'importants mouvements entre les secteurs et les valeurs.

Dans ce contexte, le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND a sous-performé son indice de référence (30 % MSCI Europe Index calculé avec dividendes nets réinvestis et 70 % €STR capitalisé), avec une performance de -5,68% pour la classe A du fonds contre -2,94% pour l'indice composite, notre capacité à générer de l'alpha, purement bottom-up, étant réduite lorsque la macroéconomie domine trop fortement les flux.

#### Les plus fortes contributions positives à l'alpha

**Dans les services aux collectivités**, l'équipe de gestion profite du rachat des minoritaires d'EDF, d'un spread long Engie couvert par Iberdrola grâce aux excellents résultats d'Engie, et génère de l'alpha sur la plupart des valeurs sur lesquelles des positions ont été prises, à savoir E.ON, RWE, Fortum....

Dans l'**énergie**, la société Repsol a vu ses marges de raffinage repartir très fortement à la hausse et BP a annoncé de meilleurs résultats que ses concurrents en moyenne au cours de l'année.

**Au sein des valeurs de biens d'équipement**, lorsque la guerre a démarré en février, le compartiment était exposé au segment de la défense à travers Thales, Rheinmetall et Dassault Aviation, partiellement couvert avec des valeurs comme BAE Systems et Leonardo. Ce positionnement a énormément profité au compartiment dans le courant du premier semestre, les valeurs comme Thales ou Rheinmetall ayant réalisé des performances très importantes sur la période.

#### Les plus fortes contributions négatives à l'alpha

**Au sein du secteur de la santé**, l'équipe de gestion a souffert sur la Medtech à travers des valeurs comme GN Store sur laquelle nous avons sous-estimé l'ampleur du momentum opérationnel négatif, l'inquiétude du marché sur le niveau de dette, et le coût trop élevé de l'acquisition de la société américaine spécialisée dans le business de casque pour les joueurs de jeux vidéo. Par ailleurs, au sein des grandes valeurs du secteur, notre sélection s'est avérée également décevante avec une exposition au titre Roche qui a passé l'année à décevoir sur les résultats de ses études cliniques, une exposition au titre Lonza dont le multiple a dévissé principalement en raison de la hausse des taux, et un aller-retour perdant sur GlaxoSmithKline à cause de l'affaire Zantac, dont le fondement a commencé à être remis en cause.

Au sein des secteurs de la **banque et de l'immobilier**, de l'alpha a été cédé sur la sélection immobilière Segro et Vonovia. En effet, Segro a été impacté par sa valorisation excessive dans un environnement de ralentissement sur le e-commerce et Vonovia a souffert de sa dette dans un environnement inflationniste avec des loyers réglementés. Concernant la banque, l'investissement dans Intesa ainsi que l'absence de position sur le titre HSBC pendant une grande partie de l'année ont contribué négativement.

Enfin, au sein du secteur de la **consommation**, l'essentiel de la perte provient du titre Pandora. Son multiple est passé de 15 à 9 sur l'année alors que ses résultats ont été révisés à la hausse en 2022 que la société a un bilan très solide et qu'elle génère du cash.

## Rapport du Conseil d'Administration (suite)

### EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE

Au 31 décembre 2022, la liquidation volontaire du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE (le « Compartiment ») de la SICAV EXANE FUNDS 1 (la « SICAV »), décidée par le conseil d'administration de la SICAV (le « Conseil ») le 23 mars 2020, est toujours en cours. Durant l'année écoulée, le processus de liquidation fut principalement centré sur la résolution des désaccords avec les contreparties du Compartiment qui ont résilié par anticipation, en mars 2020, les transactions de produits dérivés négociés de gré à gré. Pour rappel, ces contreparties ont effectué des calculs relatifs au solde de résiliation de ces transactions dont les conclusions diffèrent des calculs opérés par Exane Asset Management. La conclusion d'accords amiables avec chacune des contreparties est nécessaire pour finaliser et clore la liquidation du Compartiment et cette étape est toujours en cours.

Afin de suivre le déroulement de la liquidation, le Conseil continue à se réunir de manière très fréquente et échange régulièrement avec Exane Asset Management, qui a été chargée par le Conseil de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien la liquidation du Compartiment. Par ailleurs, le Conseil a des contacts réguliers au sujet de la liquidation avec l'autorité de supervision de la SICAV, la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ainsi qu'avec la banque dépositaire, le réviseur d'entreprises agréé et les conseils juridiques de la SICAV, afin de s'assurer du déroulement de la liquidation conformément notamment avec le cadre légal et réglementaire applicable.

Il existe un degré élevé d'incertitude quant à l'issue et au calendrier du processus de règlement des situations précontentieuses avec les contreparties concernées. Quelle que soit l'issue de ces négociations, il existe un risque important que le Compartiment se retrouve dans une situation dans laquelle son actif deviendrait définitivement insuffisant pour permettre des distributions au profit des porteurs de parts. Les actionnaires pourraient perdre alors la totalité des sommes investies.

Les mesures prises concernant le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE n'ont aucun impact sur les autres compartiments de la SICAV.

### INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL DES COMPARTIMENTS (non audité)

COMPARTIMENTS	INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	VaR absolue 99% 20 jours Simulation historique avec une période de 2 ans Limite pour la VaR 99% 20j : 7% Minimum VaR : 4,7% Maximum VaR : 8,2% Moyenne VaR : 6,4% Levier au 31/12/2022 : 134%
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	VaR absolue 99% 20 jours Simulation historique avec une période de 2 ans Limite pour la VaR 99% 20j : 10% Minimum VaR : 5,5% Maximum VaR : 10,7% Moyenne VaR : 8,2% Levier au 31/12/2022: 391,5%
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	VaR absolue 99% 20 jours Simulation historique avec une période de 2 ans Limite pour la VaR 99% 20j : 7% Minimum VaR : 5% Maximum VaR : 8,9% Moyenne : 6,2% Levier au 31/12/2022: 175%

## Rapport du Conseil d'Administration (suite)

## MESURES DE REGULATION DE LA CAPACITE DES COMPARTIMENTS (non auditées)

COMPARTIMENTS*	CLASSES	COMMISSION 5% ACQUISE A LA SOCIETE DE GESTION	DATE D'APPLICATION	CONDITIONS D'APPLICATION*
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	A	Non applicable		
	B	Non applicable		
	S	Non applicable		
	C	Non applicable		
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	A	Applicable	20/07/2015	**
	A USD	Applicable	20/07/2015	**
	C	Non applicable		
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	A	Non applicable		
	B	Non applicable		
	C	Non applicable		
	F	Non applicable		

\* hors EXANE FUNDS 1 - INTEGRALE, suite à la mise en liquidation du compartiment le 23.03.2020.

\*\* toute nouvelle souscription hors souscriptions directes ou indirectes en provenance des fonds de fonds ou des mandats gérés par le Gestionnaire Financier.

## Dispositif « Covid-19 »

Dans un contexte d'amélioration progressive de la crise sanitaire due à la Covid-19, la Société a été particulièrement vigilante au fait que ses délégataires continuaient à avoir des dispositifs visant à ne pas altérer ni la continuité d'exploitation des activités de la Société et de ses délégataires, ni la sécurité et la conformité globale des opérations et des dispositifs de contrôle.

## Crédit Suisse / UBS

Compte tenu des relations de la SICAV avec ces contreparties, nous n'anticipons aucun impact de l'opération prévue entre Crédit Suisse et UBS sur les Compartiments de la SICAV EXANE FUNDS 1.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 28 mars 2023.



## Rapport d'audit

Aux Actionnaires de

### **EXANE FUNDS 1 et de chacun des compartiments à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND**

---

#### **Notre opinion**

*Notre opinion pour chacun des compartiments à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND*

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de chacun des compartiments à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clôturant à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

*Notre opinion avec réserve pour EXANE FUNDS 1 (le « Fonds »)*

A notre avis, sous réserve des incidences éventuelles du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve pour le Fonds » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clôturant à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

*Ce que nous avons audité*

Les états financiers du Fonds et de chacun des compartiments à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND comprennent :

- l'état combiné des actifs nets du Fonds et l'état des actifs nets des compartiments à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND au 31 décembre 2022 ;
- l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds et l'état des opérations et des variations des actifs nets des compartiments à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND pour l'exercice clôturant à cette date ;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2022 pour les compartiments à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

---

### **Fondement de l'opinion pour chacun des compartiments à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion pour chacun des compartiments à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

---

### **Fondement de l'opinion avec réserve pour le Fonds**

Nous n'exprimons pas d'opinion sur les états financiers du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND au 31 décembre 2022. En effet, la plupart des comptes de l'état des actifs nets du compartiment ne peuvent pas être validés de par des situations de précontentieux et par faute d'éléments probants. Le total actifs du compartiment (y inclus Divers à recevoir 19.397.592,85 EUR et Dépôt de garantie donné 108.520.953,00 EUR) représente 25.79 % des actifs nets du Fonds à la fin de l'exercice et le total passifs (Dépôt de garantie reçu 22 585 000.00 EUR et Divers à payer 104 458 799.84 EUR) 25.61 %. L'actif net du compartiment représente 0.31% des actifs nets du Fonds à la fin de l'exercice. Du fait de l'impossibilité d'exprimer une opinion sur le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des ajustements seraient nécessaires sur les postes de l'état combiné des actifs nets du Fonds au 31 décembre 2022 et leurs effets sur l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022.

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve pour le Fonds.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg



par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

---

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard pour le Fonds et chacun des compartiments, à l'exception de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND.

---

### **Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers du Fonds et de chacun des compartiments à l'exception du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND**

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

---

### **Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers du Fonds et de chacun des compartiments à l'exception du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND**

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est



raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou ses compartiments (à l'exception d'EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND qui fait l'objet d'une décision de mise en liquidation) à cesser leur exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 5 avril 2023

Fanny Sergent



## Rapport d'audit

Aux Actionnaires de  
**EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND**

---

### Impossibilité d'exprimer une opinion

Nous n'exprimons pas d'opinion sur les états financiers de EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND (le « compartiment »). En raison de l'importance du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers.

Nous avons été nommés pour effectuer l'audit des états financiers du compartiment, qui comprennent:

- l'état des actifs nets du compartiment au 31 décembre 2022 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets du compartiment pour l'exercice clôturant à cette date ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

---

### Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion

Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND a été mis en liquidation par décision du Conseil d'Administration le 23 mars 2020. Cette procédure de liquidation n'est pas finalisée au 31 décembre 2022. Des situations de pré-contentieux avec les contreparties de produits dérivés négociés de gré à gré détenus par le compartiment avant sa mise en liquidation existent à la date de notre rapport. Le calcul du solde de résiliation des transactions concernées fait apparaître des écarts importants de valorisation entre les contreparties et la société de gestion du compartiment. De plus, les impacts éventuels de la réalisation anticipée et forcée des transactions ouvertes par les contreparties n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du compartiment. En conséquence, la plupart des comptes de l'état des actifs nets ne peuvent pas être validés de par ces situations de pré-contentieux et par faute d'éléments probants. Nous ne sommes dès lors pas en position de déterminer si des ajustements seraient nécessaires sur les postes de l'actif net au 31 décembre 2022 et leurs effets sur l'état des opérations et des variations des actifs nets du compartiment pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022. Nous avons rencontré une situation similaire pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 et étions déjà dans l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les états financiers du compartiment à cette date.

### Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 1.2 des états financiers, qui indique la décision prise par le Conseil d'Administration du Fonds le 23 mars 2020 de la mise en liquidation du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND. Cette liquidation a été décidée dans le contexte de la crise sanitaire et des impacts de la volatilité des marchés financiers sur les valorisations des produits dérivés négociés de gré à gré détenus par le compartiment.



---

### **Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers du compartiment conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers du compartiment, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment, à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le compartiment, ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

---

### **Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Notre responsabilité est d'effectuer un audit des états financiers du compartiment, en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et d'émettre un rapport d'audit. Cependant, en raison du point décrit dans la section « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur les états financiers du compartiment.

Nous sommes indépendants du compartiment, conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers du compartiment et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 5 avril 2023

Fanny Sergent

# EXANE FUNDS 1

## Statistiques

		31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	274.928.915,64	540.605.471,31	624.644.514,08
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Classe A	EUR	17.161,08	18.279,83	17.848,26
Classe B	EUR	17.062,34	18.246,76	17.835,18
Classe C	EUR	23.673,16	24.987,87	24.028,94
Classe S	EUR	9.490,51	10.067,73	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Classe A		12.904,81	24.141,98	32.535,29
Classe B		192,34	433,62	763,24
Classe C		1.372,31	1.397,57	1.262,38
Classe S		1.865,00	5.608,00	-
<b>EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND*</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	1.525.323,57	1.515.080,37	1.515.965,71
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Classe A	EUR	110,80	110,12	110,12
Classe B	EUR	1,20	1,19	1,19
Classe C	EUR	79,01	78,48	78,52
Classe F	EUR	95,15	94,51	94,57
Classe S	EUR	102,22	101,53	101,59
<b>Nombre d'actions</b>				
Classe A		1.118,43	1.118,43	1.118,43
Classe B		7.342,08	7.342,08	7.342,08
Classe C		124,84	124,84	124,84
Classe F		4.014,66	4.014,66	4.014,66
Classe S		9.789,61	9.789,61	9.789,61
* Voir Note 1.				
<b>EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	190.532.675,96	245.802.447,01	241.266.077,63
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Classe A	EUR	15.397,29	15.413,02	15.920,85
Classe C	EUR	19.631,41	19.328,05	19.636,90
Classe A USD	USD	15.804,34	15.444,75	15.830,63
<b>Nombre d'actions</b>				
Classe A		11.099,55	14.545,36	13.568,98
Classe C		460,41	662,87	668,54
Classe A USD		715,21	648,14	935,86
<b>EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND</b>				
<b>Actifs nets</b>	EUR	29.018.176,50	40.951.333,84	31.980.704,89
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Classe A	EUR	10.410,08	11.037,35	10.571,33
Classe B	EUR	98,12	104,90	101,32
Classe C	EUR	10.806,68	11.359,32	10.786,51

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

**Statistiques**

	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Nombre d'actions</b>			
Classe A	206,00	964,49	1.059,49
Classe B	50.748,85	51.753,65	1.758,92
Classe C	2.026,00	2.190,00	1.910,00

## Etat combiné

## Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

## Etats des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022

	Notes	EUR		Notes	EUR
<b>Actifs</b>			<b>Revenus</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		496.527.250,29	Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	3.203.016,15
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	(15.317.572,19)	Intérêts bancaires	2.4	794,03
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	481.209.678,10	Autres revenus		99.753,23
Avoirs en banque		18.243.934,68	<b>Total revenus</b>		<b>3.303.563,41</b>
Remboursement fiscal à recevoir	14.1	658.539,58	<b>Charges</b>		
Divers à recevoir		19.397.592,85	Commission de gestion fixe	4	8.712.882,27
Dépôt de garantie donné		108.520.953,00	Commission de banque dépositaire	5	158.373,61
Plus-value non réalisée sur contrats futures	2.5, 10	196.840,00	Commission de gestion variable	4	232,78
Plus-value nette non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.6, 6	790.022,93	Frais d'administration	5	306.060,53
Autres actifs		175.990,25	Frais professionnels	12	136.991,62
<b>Total actifs</b>		<b>629.193.551,39</b>	Frais de transactions	9	1.061.725,74
<b>Passifs</b>			Taxe d'abonnement	3	89.808,61
Charges à payer		2.022.799,53	Frais bancaires	2.7	186.005,11
A payer sur achat de titres		664.006,75	Dividendes nets payés sur "Contracts for Difference"	2.9	8.118.387,55
A payer sur rachats		324.588,95	Intérêts nets payés sur "Contracts for Difference"	2.10	4.560.022,03
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.8, 6	1.783.034,82	Autres charges	13	140.686,99
Dépôt de garantie reçu		22.585.000,00	<b>Total charges</b>		<b>23.471.176,84</b>
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 11	649.368,99	<b>Revenu / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>(20.167.613,43)</b>
Moins-value nette non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.6, 6	700.666,29	Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur:		
Divers à payer		104.458.799,84	Portefeuille-titres		5.026.926,60
Autres passifs		194,55	Change	2.2	315.444,25
<b>Total passifs</b>		<b>133.188.459,72</b>	Contrats futures	2.5	535.741,00
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>496.005.091,67</b>	Contrats de change à terme	2.11	442.076,10
			"Contracts for Difference"	2.6	26.982.893,93
			<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>13.135.468,45</b>
			Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur:		
			Portefeuille-titres		(47.877.076,31)
			Contrats futures	2.5	1.102.668,00
			Contrats de change à terme	2.11	(921.922,91)
			"Contracts for Difference"	2.6	(1.110.773,39)
			<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(35.671.636,16)</b>
			Souscriptions		99.698.173,12
			Rachats		(396.895.777,82)
			Actifs nets en début de l'exercice		828.874.332,53
			<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>496.005.091,67</b>

## EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (en EUR)

## Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		289.185.041,19
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	(15.623.477,59)
<b>Portefeuille-titres à leur valeur de marché</b>	<b>2.3</b>	<b>273.561.563,60</b>
Avoirs en banque		2.495.300,57
Remboursement fiscal à recevoir	14.1	513.677,73
Plus-value non réalisée sur contrats futures	2.5, 10	196.840,00
Plus-value nette non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.6, 6	790.022,93
<b>Total actifs</b>		<b>277.557.404,83</b>
<b>Passifs</b>		
Charges à payer		932.799,95
A payer sur achat de titres		664.006,75
A payer sur rachats		324.588,95
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.8, 6	194.656,54
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 11	512.437,00
<b>Total passifs</b>		<b>2.628.489,19</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>274.928.915,64</b>

## Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	3.192.248,92
Autres revenus		96.308,08
<b>Total revenus</b>		<b>3.288.557,00</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion fixe	4	4.656.147,67
Commission de banque dépositaire	5	75.421,50
Commission de gestion variable	4	232,78
Frais d'administration	5	127.374,54
Frais professionnels	12	48.339,82
Frais de transactions	9	305.412,12
Taxe d'abonnement	3	51.206,30
Frais bancaires	2.7	98.312,00
Dividendes nets payés sur "Contracts for Difference"	2.9	2.337.018,45
Intérêts nets payés sur "Contracts for Difference"	2.10	2.359.251,99
Autres charges	13	77.179,92
<b>Total charges</b>		<b>10.135.897,09</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) sur investissements</b>		<b>(6.847.340,09)</b>
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur:		
Portefeuille-titres		5.885.092,94
Change	2.2	160.230,98
Contrats futures	2.5	535.741,00
Contrats de change à terme	2.11	(65.427,25)
"Contracts for Difference"	2.6	13.154.803,47
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>12.823.101,05</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur:		
Portefeuille-titres		(48.573.682,52)
Contrats futures	2.5	1.102.668,00
Contrats de change à terme	2.11	(754.514,06)
"Contracts for Difference"	2.6	2.998.483,51
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(32.403.944,02)</b>
Souscriptions		58.939.421,86
Rachats		(292.212.033,51)
Actifs nets en début d'exercice		540.605.471,31
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>274.928.915,64</b>

## Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Classe A	24.141,98	2.669,62	(13.906,79)	12.904,81
Classe B	433,62	10,90	(252,18)	192,34
Classe C	1.397,57	254,34	(279,60)	1.372,31
Classe S	5.608,00	600,00	(4.343,00)	1.865,00

# EXANE FUNDS 1

## EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (en EUR)

### Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Alimentation</b>				
51.157,00	CARLSBERG AS-B	DKK	6.350.898,94	2,31
77.914,00	HEINEKEN NV	EUR	6.847.082,32	2,48
119.000,00	HELLOFRESH SE	EUR	2.443.070,00	0,89
59.571,00	NESTLE SA-REG	CHF	6.463.554,55	2,35
			<b>22.104.605,81</b>	<b>8,03</b>
<b>Appareils électriques &amp; électroniques</b>				
114.681,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	14.991.100,32	5,45
			<b>14.991.100,32</b>	<b>5,45</b>
<b>Logiciels &amp; SSI</b>				
89.294,00	CAPGEMINI SE	EUR	13.925.399,30	5,07
			<b>13.925.399,30</b>	<b>5,07</b>
<b>Services diversifiés</b>				
411.556,00	RELX PLC	EUR	10.634.607,04	3,87
			<b>10.634.607,04</b>	<b>3,87</b>
<b>Commerce &amp; Distribution</b>				
104.728,00	PANDORA A/S	DKK	6.873.943,45	2,50
			<b>6.873.943,45</b>	<b>2,50</b>
<b>Textile</b>				
52.669,00	ADIDAS AG	EUR	6.713.190,74	2,44
			<b>6.713.190,74</b>	<b>2,44</b>
<b>Loisirs</b>				
7.400,00	PARTNERS GROUP HOLDING AG	CHF	6.121.140,31	2,23
			<b>6.121.140,31</b>	<b>2,23</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
26.000,00	SIKA AG-REG	CHF	5.837.460,12	2,12
			<b>5.837.460,12</b>	<b>2,12</b>
<b>Services financiers</b>				
35.180,00	DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	5.678.052,00	2,07
			<b>5.678.052,00</b>	<b>2,07</b>
<b>Transports</b>				
159.650,00	DEUTSCHE POST AG-REG	EUR	5.616.487,00	2,04
			<b>5.616.487,00</b>	<b>2,04</b>
<b>Internet</b>				
333.785,00	FLATEXDEGIRO AG	EUR	2.111.523,91	0,77
			<b>2.111.523,91</b>	<b>0,77</b>
			<b>100.607.510,00</b>	<b>36,59</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Certificats de dépôts / Billets de trésorerie</b>				
<b>Banques</b>				
10.000.000,00	BANCO SANTANDER SA 0% 11/01/2023	EUR	9.995.752,50	3,64
13.000.000,00	BARCLAYS BANK PLC 0% 21/02/2023	EUR	12.964.864,74	4,72
5.000.000,00	BRED BANQUE POPULAIRE 0% 03/02/2023 NEUC	EUR	4.991.444,89	1,82
13.000.000,00	CREDIT LYONNAIS SA 0% 27/02/2023 NEUCP	EUR	12.958.114,43	4,71
13.000.000,00	JYSKE BANK A/S 0% 09/03/2023 NEUCP	EUR	12.953.932,38	4,71
13.000.000,00	LA BANQUE POSTALE 0% 17/02/2023 NEUCP	EUR	12.969.284,89	4,71
13.000.000,00	LOCATION DEQUIPEMENTS COMPAGNE 0% 24/02/2023	EUR	12.959.199,69	4,71
10.000.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CFCM) 0% 09/01/2023	EUR	9.996.586,80	3,64
3.000.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CFCM) 0% 22/02/2023	EUR	2.991.473,51	1,09
13.000.000,00	MIZUHO BANK LTD 0% 23/02/2023	EUR	12.965.638,72	4,71
11.000.000,00	NORD EST (CAISSE REGIONALE DE CREDIT) 0% 08/03/2023	EUR	10.957.640,47	3,99
13.000.000,00	NORDEA BANK ABP 0% 02/03/2023 NEUCP	EUR	12.963.805,15	4,72
12.800.000,00	OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 28/02/2023	EUR	12.757.837,72	4,64
10.000.000,00	PALATINE SA 0% 30/01/2023 NEUCP	EUR	9.985.893,94	3,63
			<b>152.411.469,83</b>	<b>55,44</b>
			<b>152.411.469,83</b>	<b>55,44</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# EXANE FUNDS 1

## EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (en EUR)

### Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Fonds</b>				
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPC de type ouvert</b>				
95,19	AMUNDI CASH INSTITU SRI -IC	EUR	20.542.583,77	7,47
			<b>20.542.583,77</b>	<b>7,47</b>
			<b>20.542.583,77</b>	<b>7,47</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>273.561.563,60</b>	<b>99,50</b>

### Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
<b>Futures</b>				
(34,00)	FTSEMIB INDEX - FTSE / MIB IN 17/03/2023	EUR	4.030.183,20	155.040,00
(45,00)	IBEX35 EURO 20/01/2023	EUR	3.703.095,00	41.800,00
				<b>196.840,00</b>
<b>Total des futures</b>				<b>196.840,00</b>

Achat	Vente	Date de Maturité	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>				
13.969.000,00 GBP	16.242.230,03 EUR	20/01/23	16.242.230,03	(512.437,00)
				<b>(512.437,00)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>				<b>(512.437,00)</b>

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Valeur de marché en EUR
<b>Contrats CFD</b>				
(129.841,00)	ADECCO SA-REG	CHF	4.005.222,40	182.772,79
(37.055,00)	ADP	EUR	4.639.286,00	798.535,25
(1.200.343,00)	AIR FRANCE-KLM	EUR	1.477.622,23	61.817,67
350.000,00	ALD SA-WI	EUR	3.766.000,00	340.378,91
74.041,00	ALTEN	EUR	8.647.988,80	(199.910,70)
111.523,00	AMUNDI SA	EUR	5.910.719,00	(55.761,50)
(50.000,00)	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	2.813.500,00	10.110,00
(110.000,00)	BUNZL PLC	GBP	3.420.569,17	358.298,12
2.492.000,00	CHINA FEIHE LTD	HKD	1.986.455,94	8.270,86
274.000,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	12.508.100,00	521.970,00
299.636,00	COMPASS GROUP PLC	GBP	6.475.649,82	153.659,49
(164.000,00)	DANONE	EUR	8.073.720,00	139.400,00
53.702,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1.798.748,49	(85.386,18)
892.000,00	DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	8.459.728,00	(482.572,00)
141.008,00	DIAGEO PLC	GBP	5.800.836,29	(251.104,69)
(27.407,00)	DJ STOXX SMALL INDEX 200	EUR	8.148.649,24	175.404,80
(83.015,00)	DJ STOXX 600	EUR	35.272.243,35	1.257.677,25
(22.191,00)	DJ STOXX 600 AUTO EUX	EUR	11.699.760,93	754.272,09
(47.000,00)	ESSILOR INTERNATIONAL	EUR	7.952.400,00	380.700,00
47.517,00	EURAZEO	EUR	2.760.737,70	(26.147,09)
(43.929,00)	EURO STOXX 600 INDUSTRIAL	EUR	27.960.808,50	1.009.927,71
217.991,00	EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	14.618.476,46	139.514,24
(6.000,00)	GEBERIT AG-REG	CHF	2.646.209,93	68.661,70
(550.000,00)	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	SEK	5.551.314,04	218.610,20
(320.000,00)	JERONIMO MARTINS	EUR	6.457.600,00	326.400,00
8.127,00	KERING	EUR	3.864.388,50	(746.871,30)
(371.523,00)	KLEPIERRE	EUR	7.998.890,19	167.185,35
370.000,00	KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	9.930.800,00	(360.750,00)
(105.841,00)	LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	3.977.504,78	67.738,24

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# EXANE FUNDS 1

## EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (en EUR)

### Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

(45.000,00)	LEGRAND SA	EUR	3.366.900,00	119.700,00
23.814,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	16.191.138,60	(1.366.923,60)
(60.000,00)	PSP SWISS PROPERTY AG	CHF	6.592.738,87	(273.431,57)
244.310,00	PUBLICIS GROUPE SA	EUR	14.516.900,20	(728.043,80)
33.000,00	REMY COINTREAU	EUR	5.200.800,00	(237.600,00)
755.773,00	RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	9.227.988,33	(464.800,41)
1.014.262,00	SEGRO PLC (REIT)	GBP	8.729.112,01	(310.937,44)
(1.800,00)	SGS SA-REG	CHF	3.919.185,78	91.143,86
(60.277,00)	SODEXO	EUR	5.393.585,96	133.814,94
24.000,00	SOITEC	EUR	3.668.400,00	(16.800,00)
593.789,00	STELLANTIS NV	EUR	7.879.580,03	(958.375,44)
348.115,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	11.486.054,42	(1.065.231,90)
18.000,00	TELEPERFORMANCE	EUR	4.008.600,00	131.400,00
34.325,00	TRIGANO SA	EUR	4.379.870,00	281.465,00
(150.000,00)	UNILEVER PLC	EUR	7.030.500,00	170.250,00
(47.257,00)	WOLTERS KLUWER	EUR	4.619.844,32	351.592,08
				<b>790.022,93</b>

Total des "contracts for difference"

790.022,93

### Récapitulatif de l'actif net

		%
		VNI
Total du portefeuille-titres	273.561.563,60	99,50
Total des instruments financiers dérivés	474.425,93	0,17
Avoirs en banque	2.495.300,57	0,91
Autres actifs et passifs	(1.602.374,46)	(0,58)
Total des actifs nets	274.928.915,64	100,00

## EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (en EUR)

## Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Certificats de dépôts / Billets de trésorerie	55,71	55,44
Actions	36,78	36,59
Organismes de placement collectif	7,51	7,47
	<b>100,00</b>	<b>99,50</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	51,19	50,93
Royaume-Uni	13,37	13,30
Danemark	9,57	9,52
Allemagne	8,25	8,21
Suisse	6,73	6,70
Union Européenne	4,74	4,72
Espagne	3,65	3,64
Pays-Bas	2,50	2,48
	<b>100,00</b>	<b>99,50</b>

## Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
AMUNDI CASH INSTITU SRI -IC	OPC de type ouvert	20.542.583,77	7,47
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Appareils électriques & électroniques	14.991.100,32	5,45
CAPGEMINI SE	Logiciels & SSI	13.925.399,30	5,07
LA BANQUE POSTALE 0% 17/02/2023 NEUCP	Banques	12.969.284,89	4,71
MIZUHO BANK LTD 0% 23/02/2023	Banques	12.965.638,72	4,71
BARCLAYS BANK PLC 0% 21/02/2023	Banques	12.964.864,74	4,72
NORDEA BANK ABP 0% 02/03/2023 NEUCP	Banques	12.963.805,15	4,72
LOCATION EQUIPEMENTS COMPAGNE 0% 24/02/2023	Banques	12.959.199,69	4,71
CREDIT LYONNAIS SA 0% 27/02/2023 NEUCP	Banques	12.958.114,43	4,71
JYSKE BANK A/S 0% 09/03/2023 NEUCP	Banques	12.953.932,38	4,71

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# EXANE FUNDS 1

## EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND\* (en EUR)

### Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Avoirs en banque		650.577,56
Divers à recevoir		19.397.592,85
Dépôt de garantie donné		108.520.953,00
<b>Total actifs</b>		<b>128.569.123,41</b>
<b>Passifs</b>		
Dépôt de garantie reçu		22.585.000,00
Divers à payer		104.458.799,84
<b>Total passifs</b>		<b>127.043.799,84</b>
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>1.525.323,57</b>

\* Voir Note 1.

### Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	10.767,23
Intérêts bancaires	2.4	794,03
Autres revenus		1.601,29
<b>Total revenus</b>		<b>13.162,55</b>
<b>Charges</b>		
Frais professionnels	12	2.919,35
<b>Total charges</b>		<b>2.919,35</b>
<b>Revenu / (Perte) net(te) des investissements</b>		<b>10.243,20</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>10.243,20</b>
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>10.243,20</b>
Souscriptions		-
Rachats		-
Actifs nets en début d'exercice		1.515.080,37
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>1.525.323,57</b>

### Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Classe A	1.118,43	-	-	1.118,43
Classe B	7.342,08	-	-	7.342,08
Classe C	124,84	-	-	124,84
Classe F	4.014,66	-	-	4.014,66
Classe S	9.789,61	-	-	9.789,61

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

## Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		179.116.572,53
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	247.649,38
<hr/>		
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	179.364.221,91
Avoirs en banque		14.121.053,20
Remboursement fiscal à recevoir	14.1	10.997,65
<hr/>		
<b>Total actifs</b>		<b>193.496.272,76</b>
<b>Passifs</b>		
Charges à payer		983.280,75
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.8, 6	1.481.798,07
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 11	66.439,37
Moins-value nette non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.6, 6	432.078,61
<hr/>		
<b>Total passifs</b>		<b>2.963.596,80</b>
<hr/>		
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>190.532.675,96</b>

## Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Autres revenus		921,93
<hr/>		
<b>Total revenus</b>		<b>921,93</b>
<b>Charges</b>		
Commission de gestion fixe	4	4.016.726,35
Commission de banque dépositaire	5	46.559,77
Frais d'administration	5	111.251,07
Frais professionnels	12	52.982,48
Frais de transactions	9	666.206,15
Taxe d'abonnement	3	24.499,72
Frais bancaires	2.7	69.842,81
Dividendes nets payés sur "Contracts for Difference"	2.9	5.712.488,06
Intérêts nets payés sur "Contracts for Difference"	2.10	2.028.535,01
Autres charges	13	36.997,48
<hr/>		
<b>Total charges</b>		<b>12.766.088,90</b>
<hr/>		
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) sur investissements</b>		<b>(12.765.166,97)</b>
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur:		
Portefeuille-titres		(746.992,95)
Change	2.2	105.335,91
Contrats de change à terme	2.11	469.440,64
"Contracts for Difference"	2.6	14.447.225,37
<hr/>		
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>1.509.842,00</b>
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur:		
Portefeuille-titres		587.873,36
Contrats de change à terme	2.11	(52.870,60)
"Contracts for Difference"	2.6	(3.090.983,63)
<hr/>		
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(1.046.138,87)</b>
<hr/>		
Souscriptions		33.368.979,00
Rachats		(87.592.611,18)
Actifs nets en début d'exercice		245.802.447,01
<hr/>		
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>190.532.675,96</b>

## Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Classe A	14.545,36	1.872,55	(5.318,36)	11.099,55
Classe C	662,87	19,84	(222,30)	460,41
Classe A USD	648,14	314,00	(246,93)	715,21

# EXANE FUNDS 1

## EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

### Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Certificats de dépôts / Billets de trésorerie</b>				
<b>Banques</b>				
4.000.000,00	AXA BANQUE 0% 13/02/2023 NEUCP	EUR	3.991.191,42	2,09
8.000.000,00	BANCO SANTANDER SA 0% 11/01/2023	EUR	7.996.601,96	4,20
8.000.000,00	BANQUE PALATINE 0% 17/02/2023 NEUCP	EUR	7.979.724,56	4,19
8.000.000,00	BARCLAYS BANK PLC 0% 21/02/2023	EUR	7.978.378,30	4,19
8.000.000,00	BELFIUS BANQUE SA/NV 0% 13/02/2023	EUR	7.982.334,36	4,19
8.000.000,00	BRED BANQUE POPULAIRE 0% 03/02/2023 NEUC	EUR	7.986.311,80	4,19
8.000.000,00	CA CONSUMER FINANCE 0% 06/03/2023 NEUCP	EUR	7.970.398,62	4,18
8.000.000,00	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0% 20/03/2023	EUR	7.968.195,17	4,18
8.000.000,00	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION DEQ 0% 06/02/2023	EUR	7.984.737,55	4,19
8.000.000,00	CREDIT LYONNAIS 0% 13/02/2023 NEUCP	EUR	7.981.704,72	4,19
8.000.000,00	CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH 0% 09/02/2023	EUR	7.983.742,20	4,19
8.000.000,00	JYSKE BANK A/S 0% 09/03/2023 NEUCP	EUR	7.971.650,65	4,18
8.000.000,00	LA BANQUE POSTALE 0% 17/02/2023 NEUCP	EUR	7.981.098,32	4,19
4.800.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CFCM) 0% 09/02/2023	EUR	4.790.285,00	2,51
3.200.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CFCM) 0% 22/02/2023	EUR	3.190.904,99	1,67
8.000.000,00	MITSUBISHI UFJ TRUST + BANKING CORPORATION 0% 14/02/2023	EUR	7.982.279,68	4,19
8.000.000,00	MIZUHO BANK LTD 0% 23/02/2023	EUR	7.978.854,58	4,19
8.000.000,00	NORD EST (CAISSE REGIONALE DE CREDIT) 0% 08/03/2023	EUR	7.969.193,07	4,18
8.000.000,00	OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 01/02/2023	EUR	7.987.962,82	4,19
8.000.000,00	PARIS(CREDIT MUNICIPAL DE) 0% 04/01/2023	EUR	7.998.830,58	4,21
8.000.000,00	SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0% 13/01/2023	EUR	7.982.037,92	4,19
			<b>155.636.418,27</b>	<b>81,68</b>
<b>Transports</b>				
8.000.000,00	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS 0% 02/03/2023	EUR	7.974.770,40	4,19
			<b>7.974.770,40</b>	<b>4,19</b>
			<b>163.611.188,67</b>	<b>85,87</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPC de type ouvert</b>				
73,00	AMUNDI CASH INSTITU SRI -IC	EUR	15.753.033,24	8,27
			<b>15.753.033,24</b>	<b>8,27</b>
			<b>15.753.033,24</b>	<b>8,27</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>179.364.221,91</b>	<b>94,14</b>

### Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

Achat	Vente	Date de Maturité	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>				
3.698.601,15 EUR	3.635.000,00 CHF	20/01/23	3.698.601,15	13.315,64
4.373.000,00 GBP	5.084.635,40 EUR	20/01/23	5.084.635,40	(160.418,57)
25.075.574,52 SEK	2.280.000,00 EUR	20/01/23	2.280.000,00	(24.408,98)
11.477.000,00 USD	10.761.106,97 EUR	20/01/23	10.761.106,97	(22.946,13)
2.910.000,00 EUR	2.534.779,42 GBP	20/01/23	2.910.000,00	55.762,39
4.962.707,90 EUR	54.373.248,33 SEK	20/01/23	4.962.707,90	71.720,29
127.780,13 EUR	136.000,00 USD	20/01/23	127.780,13	535,99
				<b>(66.439,37)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>				<b>(66.439,37)</b>

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Valeur de marché en EUR
<b>Contrats CFD</b>				
(110.047,00)	ABB LTD-REG	CHF	3.127.164,74	140.186,72
(18.118,00)	ABN AMRO GROUP NV-GDR W/I	EUR	234.175,15	(12.501,42)
(2.282,00)	ACCENTURE LTD	USD	570.558,80	46.059,52
(100.756,00)	ADECCO SA-REG	CHF	3.108.033,58	127.065,53

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

55.683,00	ADEVINTA ASA-B	NOK	347.439,46	(61.702,28)
7.798,00	ADIDAS AG	EUR	993.933,08	39.780,14
86.848,00	ADMIRAL GROUP PLC	GBP	2.091.791,22	107.701,03
(21.493,00)	ADP	EUR	2.690.923,60	335.408,69
(3.108,00)	ADYEN NV	EUR	4.004.347,20	527.350,38
(2.290,00)	AEDIFICA	EUR	173.582,00	(1.946,50)
(36.316,00)	AEGON NV	EUR	172.065,21	(2.687,38)
(7.071,00)	AENA SA	EUR	829.428,30	41.999,30
(167.341,00)	AIA GROUP LTD	HKD	1.743.752,74	(166.741,33)
(150.582,00)	AIR FRANCE-KLM	EUR	185.366,44	7.754,98
30.836,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	4.082.686,40	(177.013,76)
(12.054,00)	AIRBUS GROUP SE	EUR	1.338.235,08	(20.334,76)
67.616,00	AKZO NOBEL NV	EUR	4.230.056,96	(322.900,95)
(51.743,00)	ALCON INC	CHF	3.310.671,67	53.759,01
114.213,00	ALD SA-WI	EUR	1.228.931,88	9.065,73
37.304,00	ALFA LAVAL AB	SEK	1.010.070,31	11.405,65
338.572,00	ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	2.209.182,30	(146.119,65)
12.057,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	2.422.251,30	(12.940,19)
92.422,00	ALSTOM	EUR	2.109.070,04	(188.540,88)
27.824,00	ALTEN	EUR	3.249.843,20	(73.044,60)
(51.968,00)	AMADEUS IT HOLDING SA	EUR	2.523.046,40	139.473,82
(150.895,00)	AMS AG	CHF	1.031.486,40	143.032,78
79.950,00	AMUNDI SA	EUR	4.237.350,00	(47.089,04)
22.435,00	ANDRITZ AG	EUR	1.201.394,25	35.896,00
(30.970,00)	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	1.742.681,90	39.603,34
(507,00)	AP MOELLER MAERSK A/S	DKK	1.064.935,55	(18.407,98)
(298.560,00)	ASHMORE GROUP LTD	GBP	805.582,01	(44.776,64)
(2.496,00)	ASHTREAD GROUP PLC	GBP	132.782,42	7.173,63
8.569,00	ASML HOLDING NV	EUR	4.317.062,20	(513.903,97)
(51.809,00)	ASSA ABLOY AB-B	SEK	1.042.213,38	48.746,74
(276.346,00)	ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	4.591.488,79	(20.152,02)
28.481,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	3.601.012,77	16.603,26
(33.776,00)	ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	373.896,77	18.406,29
(6.847,00)	ATOS	EUR	61.705,16	6.901,78
(38.905,00)	AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	226.085,30	22.012,18
(11.809,00)	AUTOLIV INC-SWED DEP RECEIPT	SEK	845.726,27	124.034,21
(153.809,00)	AUTOSTORE HOLDINGS LTD	NOK	262.236,77	(1.682,42)
(81.001,00)	AVANZA BANK HOLDING AB	SEK	1.628.724,50	(73.995,11)
(431.578,00)	AVIVA PLC	GBP	2.153.877,02	9.542,57
246.731,00	AXA SA	EUR	6.428.576,20	(120.690,29)
(141.097,00)	BAE SYSTEMS PLC	GBP	1.361.273,96	(53.115,13)
(837.487,00)	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	4.718.401,76	(25.762,28)
(63.285,00)	BANCO BPM SPA	EUR	210.992,19	(1.392,27)
(234.866,00)	BANCO DE SABADELL SA	EUR	206.869,97	2.019,85
(176.090,00)	BANCO SANTANDER SA	EUR	493.492,22	(3.200,00)
(30.748,00)	BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	273.657,20	(33.576,82)
453.854,00	BANKINTER SA	EUR	2.844.756,87	(8.888,90)
(131.421,00)	BARCLAYS PLC	GBP	234.802,56	1.392,35
(151,00)	BARRY CALLEBAUT AG-REG	CHF	279.689,10	14.374,40
(50.529,00)	BASF SE	EUR	2.344.040,31	97.052,69
(19.075,00)	BAWAG GROUP AG	EUR	949.935,00	(8.393,00)
(10.483,00)	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	874.072,54	30.715,19
202.103,00	BEAZLEY PLC	GBP	1.547.804,89	68.332,08
9.865,00	BEIERSDORF AG	EUR	1.057.528,00	21.490,46
(2.059,00)	BLACKROCK INC	USD	1.367.129,70	(6.756,69)
193.979,00	BNP PARIBAS	EUR	10.329.381,75	16.841,35
697,00	BOOKING HOLDINGS INC	USD	1.316.139,76	(41.908,16)
(102.576,00)	BOUYGUES SA	EUR	2.876.231,04	143.082,92
(492.135,00)	BP PLC	GBP	2.634.149,47	(108.438,88)
(3.384,00)	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	GBP	125.157,46	4.176,36
(26.987,00)	BRITISH LAND COMPANY PLC	GBP	120.175,42	(243,34)
(55.577,00)	BUNZL PLC	GBP	1.728.227,03	155.852,72
6.570,00	BURBERRY GROUP PLC	GBP	150.319,53	(2.903,47)
(2.123.840,00)	CAIXABANK S.A	EUR	7.798.740,48	(235.812,83)
61.367,00	CAP GEMINI	EUR	9.570.183,65	(886.757,11)
(12.704,00)	CARLSBERG AS-B	DKK	1.577.141,35	(31.519,40)
55.044,00	CARREFOUR SA	EUR	860.888,16	(56.601,75)
(11.391,00)	CASTELLUM AB	SEK	129.323,87	1.690,18
37.668,00	CELLNEX TELECOM SAU	EUR	1.164.694,56	(67.189,28)
(4.653.912,00)	CENTRICA PLC	GBP	5.062.784,85	(85.331,37)
2.318.000,00	CHINA FEIHE LTD	HKD	1.847.754,76	86.265,66
10.505,00	CIE FINANCIERE RICHEMON-REG	CHF	1.275.557,75	(44.149,82)
112.609,00	CITIGROUP INC	USD	4.772.363,62	(31.210,22)
(24.965,00)	CNH INDUSTRIAL NV	EUR	373.601,22	7.614,32
(1.615,00)	COFINIMMO	EUR	135.175,50	(1.292,00)
(44.246,00)	COMMERZBANK AG	EUR	390.957,66	(36.724,18)
132.229,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	6.036.253,85	215.741,82
94.005,00	COMPASS GROUP PLC	GBP	2.031.609,89	29.767,29
(6.267,00)	CONTINENTAL AG	EUR	350.826,66	8.147,10
(1.506.149,00)	CORPORACION MAPFRE	EUR	2.726.129,69	(4.740,99)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

119.922,00	COVESTRO AG	EUR	4.383.149,10	(194.273,64)
(2.467,00)	COVIVIO	EUR	136.795,15	(370,05)
(808.214,00)	CREDIT AGRICOLE SA	EUR	7.945.551,83	(189.381,46)
(41.696,00)	CRH PLC	GBP	1.550.353,38	(50.003,57)
(28.560,00)	CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	2.125.784,62	64.539,35
(64.295,00)	DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	EUR	3.947.713,00	189.229,98
(8.375,00)	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	242.414,38	20.309,37
(122.331,00)	DANONE	EUR	6.022.355,13	98.099,18
(5.913,00)	DANSKE BANK A/S	DKK	109.172,37	(7.792,35)
(106.781,00)	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	3.576.629,60	126.254,01
139.273,00	DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	1.320.865,13	(64.804,62)
2.000,00	DECKERS OUTDOOR CORP	USD	748.015,93	524,72
57.209,00	DELIVERY HERO AG	EUR	2.561.819,02	213.492,68
(3.454,00)	DERWENT LONDON	GBP	92.184,53	(934,30)
(51.110,00)	DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	EUR	541.152,68	(23.817,26)
(15.681,00)	DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2.530.913,40	172.616,83
39.387,00	DEUTSCHE POST AG-REG	EUR	1.385.634,66	(104.447,46)
196.485,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	3.662.087,43	(147.785,88)
43.693,00	DIAGEO PLC	GBP	1.797.457,88	(51.578,59)
(1.121,00)	DIETEREN SA/NV	EUR	200.883,20	1.681,50
(668.288,00)	DIRECT LINE INSURANCE GROUP	GBP	1.666.859,78	(91.987,69)
(43.823,00)	DONG ENERGY A/S	DKK	3.720.250,91	(54.923,61)
(3.961,00)	DR ING HC F PORSCHER AG	EUR	375.304,75	8.398,51
(2.503,00)	DSV A/S	DKK	369.065,82	7.573,17
58.824,00	EASYJET PLC	GBP	215.207,33	(44.089,01)
(3.962,00)	EDENRED	EUR	201.586,56	6.339,20
385.248,00	EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	1.793.714,69	45.319,82
(22.087,00)	EIFFAGE	EUR	2.030.237,04	44.557,88
(194.997,00)	ENAGAS SA	EUR	3.027.328,42	235.634,25
1.198.657,00	ENEL SPA	EUR	6.029.244,71	(124.556,29)
419.896,00	ENGIE	EUR	5.621.567,65	(469.968,99)
(295.108,00)	ENI SPA	EUR	3.920.804,89	291.995,66
519.714,00	E.ON SE	EUR	4.851.010,48	109.139,94
(52.109,00)	EPIROC AB-A	SEK	889.628,71	43.153,18
29.645,00	EQT AB	SEK	588.088,13	(59.411,49)
(72.348,00)	EQUINOR	NOK	2.420.889,94	72.219,20
364.579,00	ERICSSON LM-B SHS	SEK	1.996.615,28	(138.353,33)
198.884,00	ERSTE GROUP BANK AG	EUR	5.946.631,60	109.694,29
(5.098,00)	ESSILOR INTERNATIONAL	EUR	862.581,60	36.805,85
18.611,00	ESSITY AKTIEBOLAG	SEK	457.398,56	29.622,96
15.873,00	EURAZEO	EUR	922.221,30	(5.469,74)
97.571,00	EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	6.543.111,26	69.491,32
58.464,00	EURONEXT NV - W/I	EUR	4.043.370,24	(194.961,70)
(10.715,00)	EXPERIAN PLC	GBP	339.715,92	11.110,51
200.903,00	FAURECIA	EUR	2.838.759,39	(239.077,26)
(10.688,00)	FERGUSON PLC	GBP	1.257.624,34	(116.001,57)
(4.647,00)	FERRARI NV	EUR	930.329,40	54.369,90
(242.834,00)	FERROVIAL SA	EUR	5.942.147,98	264.748,13
136.880,00	FLATEXDEGIRO AG	EUR	865.902,88	15.499,17
(72.270,00)	FLSMIDTH & CO A/S	DKK	2.446.107,89	(382.596,31)
11.539,00	FLUIDRA SA	EUR	167.546,28	213,47
19.397,00	FORTUM OYJ	EUR	301.429,38	23.443,21
(301.645,00)	GALP ENERGIA SGPS SA-B SHRS	EUR	3.803.743,45	(247.081,91)
24.936,00	GEA GROUP AG	EUR	952.555,20	(17.257,53)
(5.801,00)	GEBERIT AG-REG	CHF	2.558.443,97	66.384,42
(1.769,00)	GECINA SA	EUR	168.320,35	(3.361,10)
(98.697,00)	GETINGE AB-B SHS	SEK	1.919.755,50	205.702,77
(1.862,00)	GIVAUDAN-REG	CHF	5.342.089,22	543.575,98
(104.916,00)	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	NOK	1.917.996,40	(22.679,21)
(7.309,00)	GSK PLC	GBP	118.426,81	(2.537,24)
(4.352,00)	HALMA PLC	GBP	96.825,56	9.711,98
(1.068,00)	HANNOVER RUECK SE	EUR	198.114,00	(4.165,20)
62.499,00	HEIDELBERGCEMENT AG	EUR	3.329.946,72	60.693,46
70.528,00	HEINEKEN NV	EUR	6.198.000,64	(63.623,94)
37.066,00	HELLOFRESH SE	EUR	760.964,98	(100.602,38)
(85.809,00)	HENKEL AG & CO KGAA VORZUG	EUR	5.579.301,18	284.077,19
(498.206,00)	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	SEK	5.028.541,75	183.563,36
(143,00)	HERMES INTERNATIONAL	EUR	206.635,00	13.942,50
(215.589,00)	HEXAGON AB-B SHS	SEK	2.113.189,99	174.803,38
(16.315,00)	HOLCIM LTD-REG	CHF	791.090,38	9.762,30
1.983.932,00	HSBC HOLDINGS PLC	GBP	11.531.290,31	162.140,08
(657.848,00)	IBERDROLA SA	EUR	7.190.278,64	(95.094,66)
(9.041,00)	IBM CORP	USD	1.193.522,13	67.855,16
52.489,00	IMERYS SA	EUR	1.907.450,26	(69.285,48)
(8.883,00)	INDITEX	EUR	220.742,55	88,83
16.901,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	480.495,43	(52.224,09)
425.661,00	ING GROEP NV-CVA	EUR	4.847.427,47	(73.897,59)
(373.380,00)	INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	2.244.013,80	(50.406,25)
(1.846,00)	INTERTEK GROUP PLC	GBP	83.930,84	228,86
(3.751.022,00)	INTESA SANPAOLO	EUR	7.794.623,72	86.249,07

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

(16.323,00)	INVESTOR AB-B SHS	SEK	276.780,19	4.786,01
(50.671,00)	JC DECAUX SA	EUR	897.890,12	(21.281,82)
799.494,00	JD SPORTS FASHION PLC	GBP	1.136.727,73	901,09
(306.371,00)	JERONIMO MARTINS	EUR	6.182.566,78	298.480,11
(18.632,00)	JPMORGAN CHASE & CO	USD	2.341.111,45	67.748,10
(54.833,00)	JULIUS BAER GROUP LTD	CHF	2.990.840,43	2.991,65
(10.096,00)	KBC GROEP NV	EUR	606.567,68	(74.104,64)
1.422,00	KERING	EUR	676.161,00	(97.296,93)
(21.215,00)	KERRY GROUP PLC-A	EUR	1.787.151,60	133.654,50
289.186,00	KINGFISHER PLC	GBP	769.532,99	(16.296,76)
(259.814,00)	KLEPIERRE	EUR	5.593.795,42	113.364,75
(7.665,00)	KOJAMO OYJ	EUR	105.777,00	3.679,20
43.609,00	KONE OYJ-B	EUR	2.106.314,70	17.062,20
221.963,00	KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	5.957.486,92	(211.201,56)
38.506,00	KONINKLIJKE DSM NV	EUR	4.401.235,80	(308.048,00)
(125.540,00)	KONINKLIJKE KPN NV	EUR	362.810,60	6.528,08
205.298,00	KORIAN-MEDICA	EUR	2.077.615,76	110.860,92
(644,00)	KUEHNE + NAGEL INTL	CHF	140.350,19	8.739,28
(13.710,00)	L OREAL	EUR	4.573.656,00	281.729,64
(60.913,00)	LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	2.289.110,54	38.305,66
(19.577,00)	LAND SECURITIES GROUP PLC	GBP	137.110,71	(1.588,67)
(285.131,00)	LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	801.805,40	12.295,85
(14.004,00)	LEGRAND SA	EUR	1.047.779,28	33.713,95
(14.793,00)	LINDE PLC	EUR	4.518.521,85	190.815,96
11.619.273,00	LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	5.946.815,29	(145.231,50)
(16.866,00)	LOGITECH INTERNATIONAL-REG	CHF	974.605,26	(20.496,43)
(16.539,00)	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	1.330.203,48	53.649,83
17.818,00	LONZA GROUP AG-REG	CHF	8.175.943,90	(610.831,13)
6.408,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	4.356.799,20	(211.325,24)
255.251,00	MAN GROUP PLC/JERSEY	GBP	614.788,83	(3.569,00)
20.571,00	MERCK KGAA	EUR	3.721.293,90	143.399,43
(17.641,00)	MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	154.799,78	1.675,89
3.242.016,00	MEYER BURGER TECHNOLOGY AG	CHF	1.758.164,53	62.397,35
(347.189,00)	M&G PLC	GBP	735.074,15	8.665,46
(87.624,00)	MICHELIN (CGDE)	EUR	2.276.909,64	33.124,56
9.310,00	MICROSOFT CORP	USD	2.092.034,86	(133.641,79)
(43.086,00)	MONCLER SPA	EUR	2.132.757,00	(19.388,70)
(5.840,00)	MONDI PLC	GBP	92.775,20	8.787,14
(14.159,00)	MORGAN STANLEY	USD	1.127.943,95	64.172,24
(16.993,00)	MTU AERO ENGINES AG	EUR	3.435.984,60	(28.116,81)
595,00	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	180.880,00	755,47
236.973,00	NATIONAL GRID PLC	GBP	2.663.926,40	(45.671,91)
(1.443.823,00)	NATWEST GROUP PLC	GBP	4.315.602,81	(52.436,77)
25.996,00	NESTLE SA-REG	CHF	2.820.610,10	(125.936,38)
(20.872,00)	NEXI SPA	EUR	153.743,15	21.665,12
(16.310,00)	NEXT PLC	GBP	1.067.296,25	6.250,10
(17.975,00)	NKT HOLDING A/S	DKK	946.071,71	(32.344,86)
(30.739,00)	NN GROUP NV - W/I	EUR	1.173.000,24	84.920,37
220.870,00	NOKIA OYJ	EUR	955.704,49	(72.003,64)
(97.191,00)	NORDEA BANK ABP	EUR	974.825,73	(1.749,44)
817.180,00	NORDEA BANK ABP	SEK	8.206.889,45	155.443,33
74.747,00	NORDNET AB PUBL	SEK	1.014.640,83	43.540,07
(10.947,00)	NOVARTIS AG-REG	CHF	926.689,69	665,17
(28.757,00)	NOVO NORDISK A/S-B	DKK	3.627.277,26	(158.904,96)
89.384,00	NOVOZYMES A/S-B SHARES	DKK	4.229.737,25	(732.195,85)
(11.215,00)	NXP SEMICONDUCTORS NV	USD	1.660.629,14	179.584,98
(68.525,00)	OCADO GROUP PLC	GBP	476.373,29	18.801,71
(8.372,00)	OMNICOM GROUP	USD	639.872,61	(14.198,47)
(42.415,00)	ON HOLDING AG-CLASS A	USD	681.978,36	89.817,67
(16.969,00)	ORACLE CORP	USD	1.299.644,94	13.819,66
(316.661,00)	ORANGE	EUR	2.938.930,74	148.604,66
34.340,00	OUTOTEC OYJ	EUR	330.076,08	14.597,94
30.209,00	PANDORA A/S	DKK	1.982.802,67	(141.209,03)
3.830,00	PARTNERS GROUP AG	CHF	3.168.103,70	(412.589,25)
32.545,00	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	USD	4.816.263,57	163.870,71
(6.330,00)	PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF	EUR	324.349,20	44.943,00
(169.948,00)	PROSIEBEN SAT.1 MEDIA AG-REG	EUR	1.419.065,80	42.715,31
71.965,00	PROSUS	EUR	4.638.144,25	141.674,08
220.027,00	PRUDENTIAL PLC	GBP	2.796.060,21	323.243,42
(32.800,00)	PRYSMIAN SPA	EUR	1.136.848,00	(41.328,00)
(26.289,00)	PSP SWISS PROPERTY AG	CHF	2.888.608,54	(118.475,68)
113.272,00	PUBLICIS GROUPE SA	EUR	6.730.622,24	(305.277,44)
33.185,00	PUMA AG RUDOLF DASSLER SPORT	EUR	1.881.589,50	265.480,00
(60.964,00)	RAIFFEISEN INTERNATIONAL BANK	EUR	935.797,40	(20.871,56)
22.480,00	RANDSTAD HLDG PROV.DIVISION	EUR	1.280.460,80	43.767,15
(5.303,00)	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	343.910,53	(1.255,63)
(3.849,00)	RELX	GBP	99.256,26	1.041,15
248.286,00	RELX PLC	EUR	6.415.710,24	(238.194,64)
21.115,00	REMY COINTREAU	EUR	3.327.724,00	(148.256,78)
(9.356,00)	RENAULT SA	EUR	292.608,90	33.073,46

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

(27.331,00)	RENTOKIL INITIAL 2005 PLC	GBP	156.485,18	10.288,59
387.014,00	REPSOL SA	EUR	5.747.157,90	26.609,72
101.523,00	REXEL SA	EUR	1.872.084,12	41.202,57
(691,00)	RHEINMETALL AG	EUR	128.560,55	5.769,85
(59.751,00)	RIGHTMOVE PLC	GBP	344.397,42	28.284,50
(1.951,00)	RIO TINTO PLC	GBP	127.493,92	(4.683,72)
5.371,00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	1.580.105,83	(92.669,13)
7.316,00	ROCKWOOL INTL A/S-B SHS	DKK	1.606.549,90	82.147,53
2.537.442,00	ROLLS-ROYCE HLD PLC	GBP	2.665.422,31	65.334,00
99.883,00	RWE A	EUR	4.154.133,97	(40.952,03)
195.727,00	RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	2.389.826,67	(120.372,12)
(6.297,00)	SAFRAN SA	EUR	736.245,24	1.256,80
(7.217,00)	SAGAX AB-B	SEK	153.487,60	(3.764,18)
(179.914,00)	SAGE GROUP PLC/THE	GBP	1.511.906,21	103.416,32
(275.137,00)	SAINSBURY (J) PLC	GBP	675.089,60	15.194,94
(7.241,00)	SAMPO OYJ-A SHS	EUR	353.505,62	(1.048,10)
77.968,00	SANDVIK AB	SEK	1.320.938,94	(22.099,70)
(2.402,00)	SANOFI	EUR	215.795,68	(8.070,72)
(45.132,00)	SAP SE	EUR	4.350.273,48	356.626,58
(6.322,00)	SARTORIUS AG-VORZUG	EUR	2.335.346,80	(96.454,48)
(137.867,00)	SCHAEFFLER AG	EUR	877.523,46	(9.630,43)
(3.777,00)	SCHINDLER HOLDING AG-REG	CHF	638.010,63	7.650,01
(637,00)	SCHINDLER HOLDING-PART CERT	CHF	112.182,19	2.096,57
32.740,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4.279.772,80	(245.126,63)
(4.176,00)	SEB SA	EUR	326.772,00	2.526,98
618.220,00	SEGRE PLC (REIT)	GBP	5.320.628,82	(215.813,41)
(73.871,00)	SEVERN TRENT PLC	GBP	2.207.179,72	48.590,94
(1.203,00)	SGS SA-REG	CHF	2.619.322,50	57.865,50
77.850,00	SHELL PLC-NEW	EUR	2.061.468,00	54.681,84
(7.822,00)	SHERWIN-WILLIAMS CO/THE	USD	1.739.419,31	125.288,32
(8.256,00)	SIEMENS AG	EUR	1.070.307,84	10.488,92
(82.727,00)	SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	3.865.832,71	326.718,49
(4.890,00)	SIG COMBIBLOC GROUP AG	CHF	100.033,42	2.476,07
12.119,00	SIKA AG-BR	CHF	2.720.929,97	(164.797,54)
(359.327,00)	SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	SEK	3.875.926,68	(6.825,02)
(167.170,00)	SKF AB-B SHARES	SEK	2.392.491,67	62.743,77
(6.063,00)	SMITHS GROUP PLC	GBP	109.233,09	(683,35)
(3.354,00)	SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	115.914,24	(1.106,82)
(1.069.839,00)	SNAM RETE GAS	EUR	4.843.161,15	357.681,82
(220.146,00)	SOCIETE GENERALE SA	EUR	5.169.028,08	93.779,71
(35.395,00)	SODEXO	EUR	3.167.144,60	76.561,73
(15.430,00)	SOFTWAREONE HOLDING AG	CHF	204.858,27	17.970,02
11.426,00	SOITEC	EUR	1.746.464,10	(8.356,10)
(30.958,00)	SOLVAY SA	EUR	2.924.292,68	(13.647,18)
(15.472,00)	SONOVA HOLDING AG-REG	CHF	3.436.133,07	317.085,64
(844,00)	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	GBP	100.975,60	5.612,39
264.209,00	SSE PLC	GBP	5.098.064,90	8.013,17
58.627,00	ST. JAMES S PLACE	GBP	723.545,39	(36.351,01)
(256.919,00)	STANDARD CHARTERED PLC	GBP	1.802.269,77	(14.478,39)
(957.300,00)	STANDARD LIFE ABERDEEN PLC	GBP	2.041.916,31	69.603,93
(107.195,00)	STELLANTIS NV	EUR	1.421.834,48	160.679,26
333.442,00	STELLANTIS NV	EUR	4.424.775,34	(452.232,79)
(6.029,00)	STMICROELECTRONICS	EUR	198.987,14	18.328,16
285.409,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	9.417.069,96	(860.086,07)
303.839,00	STOREBRAND ASA	NOK	2.468.050,66	(48.272,91)
15.660,00	STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	1.674.713,66	(31.718,06)
15.108,00	STROEER SE	EUR	658.104,48	(3.625,92)
(29.771,00)	SUSE SA	EUR	501.343,64	55.671,77
(176.022,00)	SVENSKA HANDELSBANKEN-A SHS	SEK	1.663.623,77	9.137,25
(7.908,00)	SWEDBANK AB - A SHARES	SEK	126.084,25	(5.760,19)
(3.177,00)	SWISS LIFE HOLDING	CHF	1.534.045,88	66.163,75
(2.252,00)	SWISS PRIME SITE-REG	CHF	182.791,84	(3.763,03)
(11.675,00)	SWISS RE AG	CHF	1.022.486,20	(22.957,01)
(2.011,00)	SWISSCOM AG- REG.	CHF	1.031.720,69	3.258,49
(6.451,00)	TALANX AG	EUR	285.908,32	3.228,08
(133.801,00)	TELEFONICA SA	EUR	452.916,38	26.760,19
4.603,00	TELEPERFORMANCE	EUR	1.025.088,10	31.796,07
(35.632,00)	TELE2 AB-B SHS	SEK	272.681,21	24.736,77
(117.624,00)	TELIASONERA AB	SEK	281.995,08	20.731,82
(10.438,00)	TEMENOS GROUP AG	CHF	536.355,38	66.806,59
(124.649,00)	TENARIS SA	EUR	2.029.908,96	(5.281,50)
(140.595,00)	TENCENT HLDG SHS	HKD	5.637.404,03	(789.911,70)
(14.447,00)	TENCENT HOLDINGS LTD-UNS ADR	USD	573.412,90	(61.862,53)
(902.979,00)	TERNA SPA	EUR	6.230.555,10	373.321,90
(245.134,00)	TESCO PLC	GBP	619.431,31	9.117,42
5.200,00	THALES SA	EUR	620.360,00	(14.820,00)
(10.585,00)	THOMSON REUTERS CORP	USD	1.131.347,81	36.200,75
(12.118,00)	TIETOENATOR CORPORATION	EUR	321.369,36	(7.270,80)
19.100,00	TOPDANMARK SHARES	DKK	938.504,26	(13.648,78)
59.970,00	TOTAL SA	EUR	3.517.240,50	160.129,25

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

# EXANE FUNDS 1

## EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

### Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

80.573,00	TRGY SHS	DKK	1.791.546,44	2.698,12
9.375,00	TRIGANO SA	EUR	1.196.250,00	55.393,09
(681.316,00)	TRITAX BIG BOX REIT PLC	GBP	1.064.304,28	35.535,82
50.386,00	UBS GROUP AG-REG	CHF	877.908,89	(12.918,14)
(4.716,00)	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	229.339,08	9.479,16
(268.894,00)	UNICREDIT SPA	EUR	3.568.761,17	(101.732,14)
(87.558,00)	UNILEVER PLC	EUR	4.103.843,46	98.514,72
(12.176,00)	UNITE GROUP PLC/THE	GBP	124.882,05	1.715,42
(28.298,00)	US BANCORP	USD	1.156.313,68	(20.530,47)
(8.343,00)	VALEO SA	EUR	139.328,10	8.760,15
306.763,00	VALLOUREC SA	EUR	3.763.982,01	374.641,66
(475,00)	VAT GROUP AG	CHF	121.606,16	2.886,23
(49.863,00)	VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	1.579.659,84	(121.349,00)
82.412,00	VINCI SA	EUR	7.688.215,48	(276.208,12)
(7.812,00)	VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	909.473,04	183.425,76
(444.359,00)	VOLVO CAR AB-B W/I	SEK	1.893.278,43	163.526,60
136.601,00	VONOVIA	EUR	3.007.954,02	(218.124,47)
5.943,00	WACKER CHEMIE AG	EUR	709.594,20	(24.406,12)
(6.462,00)	WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	172.535,40	(9.046,80)
(38.644,00)	WARTSILA OYJ ABP	EUR	304.050,99	14.298,28
(16.096,00)	WISE PLC - A	GBP	102.100,07	15.238,82
(60.528,00)	WOLTERS KLUWER	EUR	5.917.217,28	433.332,49
(43.241,00)	WORLDLINE SA - W/I	EUR	1.579.593,73	364.089,22
(67.363,00)	ZALANDO SE	EUR	2.230.388,93	(220.497,59)
2.121,00	ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	950.041,32	(17.996,34)
(8.650,00)	3I GROUP PLC	GBP	130.785,86	(5.277,25)
				<b>(432.078,61)</b>

**Total des "contracts for difference"** (432.078,61)

**Total des instruments financiers dérivés** (498.517,98)

### Récapitulatif de l'actif net

		%
		VNI
<b>Total du portefeuille-titres</b>	<b>179.364.221,91</b>	<b>94,14</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>(498.517,98)</b>	<b>(0,26)</b>
<b>Avoirs en banque</b>	<b>14.121.053,20</b>	<b>7,41</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>(2.454.081,17)</b>	<b>(1,29)</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>190.532.675,96</b>	<b>100,00</b>

## EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (en EUR)

Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-  
Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Certificats de dépôts / Billets de trésorerie	91,22	85,87
Organismes de placement collectif	8,78	8,27
	<b>100,00</b>	<b>94,14</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	68,85	64,81
Royaume-Uni	13,35	12,57
Belgique	8,90	8,38
Espagne	4,46	4,20
Danemark	4,44	4,18
	<b>100,00</b>	<b>94,14</b>

## Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
AMUNDI CASH INSTITU SRI -IC	OPC de type ouvert	15.753.033,24	8,27
PARIS(CREDIT MUNICIPAL DE) 0% 04/01/2023	Banques	7.998.830,58	4,21
BANCO SANTANDER SA 0% 11/01/2023	Banques	7.996.601,96	4,20
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 01/02/2023	Banques	7.987.962,82	4,19
BRED BANQUE POPULAIRE 0% 03/02/2023 NEUC	Banques	7.986.311,80	4,19
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION DEQ 0% 06/02/2023	Banques	7.984.737,55	4,19
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH 0% 09/02/2023	Banques	7.983.742,20	4,19
BELFIUS BANQUE SA/NV 0% 13/02/2023	Banques	7.982.334,36	4,19
MITSUBISHI UFJ TRUST + BANKING CORPORATION 0% 14/02/2023	Banques	7.982.279,68	4,19
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0% 13/01/2023	Banques	7.982.037,92	4,19

## EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

## Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		28.225.636,57
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	58.256,02
<hr/>		
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	28.283.892,59
Avoirs en banque		977.003,35
Remboursement fiscal à recevoir	14.1	133.864,20
Autres actifs		175.990,25
<hr/>		
<b>Total actifs</b>		<b>29.570.750,39</b>
<hr/>		
<b>Passifs</b>		
Charges à payer		106.718,83
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.8, 6	106.580,21
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 11	70.492,62
Moins-value nette non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.6, 6	268.587,68
Autres passifs		194,55
<hr/>		
<b>Total passifs</b>		<b>552.573,89</b>
<hr/>		
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>29.018.176,50</b>

## Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022

	Notes	EUR
<b>Revenus</b>		
Autres revenus		921,93
<hr/>		
<b>Total revenus</b>		<b>921,93</b>
<hr/>		
<b>Charges</b>		
Commission de gestion fixe	4	40.008,25
Commission de banque dépositaire	5	36.392,34
Frais d'administration	5	67.434,92
Frais professionnels	12	32.749,97
Frais de transactions	9	90.107,47
Taxe d'abonnement	3	14.102,59
Frais bancaires	2.7	17.850,30
Dividendes nets payés sur "Contracts for Difference"	2.9	68.881,04
Intérêts nets payés sur "Contracts for Difference"	2.10	172.235,03
Autres charges	13	26.509,59
<hr/>		
<b>Total charges</b>		<b>566.271,50</b>
<hr/>		
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) sur investissements</b>		<b>(565.349,57)</b>
<hr/>		
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur:		
Portefeuille-titres		(111.173,39)
Change	2.2	49.877,36
Contrats de change à terme	2.11	38.062,71
"Contracts for Difference"	2.6	(619.134,91)
<hr/>		
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice</b>		<b>(1.207.717,80)</b>
<hr/>		
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur:		
Portefeuille-titres		108.732,85
Contrats de change à terme	2.11	(114.538,25)
"Contracts for Difference"	2.6	(1.018.273,27)
<hr/>		
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>(2.231.796,47)</b>
<hr/>		
Souscriptions		7.389.772,26
Rachats		(17.091.133,13)
Actifs nets en début d'exercice		40.951.333,84
<hr/>		
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>29.018.176,50</b>

## Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Classe A	964,49	15,00	(773,49)	206,00
Classe B	51.753,65	49.517,99	(50.522,79)	50.748,85
Classe C	2.190,00	219,00	(383,00)	2.026,00

# EXANE FUNDS 1

## EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

### Portefeuille-Titres au 31 décembre 2022

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Certificats de dépôts / Billets de trésorerie</b>				
<b>Banques</b>				
1.200.000,00	AXA BANQUE 0% 13/02/2023 NEUCP	EUR	1.197.357,45	4,13
1.200.000,00	BANCO SANTANDER SA 0% 11/01/2023	EUR	1.199.490,32	4,13
1.200.000,00	BANQUE PALATINE 0% 17/02/2023 NEUCP	EUR	1.196.958,66	4,12
1.200.000,00	BARCLAYS BANK PLC 0% 21/02/2023	EUR	1.196.756,74	4,12
1.200.000,00	BELFIUS BANQUE SA/NV 0% 13/02/2023	EUR	1.197.350,10	4,13
1.200.000,00	BRED BANQUE POPULAIRE 0% 03/02/2023 NEUC	EUR	1.197.946,81	4,13
1.200.000,00	CA CONSUMER FINANCE 0% 12/01/2023 NEUCP	EUR	1.199.418,18	4,13
1.200.000,00	COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION DEQ 0% 06/02/2023	EUR	1.197.710,63	4,13
1.200.000,00	CREDIT AGRICOLE SA 0% 21/02/2023 NEUCP	EUR	1.196.688,05	4,12
1.200.000,00	CREDIT LYONNAIS 0% 13/02/2023 NEUCP	EUR	1.197.255,70	4,13
1.200.000,00	CREDIT MUTUEL ARKEA 0% 01/02/2023 NEUCP	EUR	1.198.097,12	4,13
1.000.000,00	JYSKE BANK A/S 0% 09/03/2023 NEUCP	EUR	996.456,30	3,43
1.200.000,00	LA BANQUE POSTALE 0% 17/02/2023 NEUCP	EUR	1.197.164,80	4,13
1.200.000,00	MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CFCM) 0% 09/02/2023	EUR	1.197.571,27	4,13
1.200.000,00	MITSUBISHI UFJ TRUST + BANKING CORPORATION 0% 14/02/2023	EUR	1.197.342,01	4,13
1.200.000,00	MIZUHO BANK LTD 0% 23/02/2023	EUR	1.196.828,24	4,12
1.000.000,00	NORD EST (CAISSE REGIONALE DE CREDIT) 0% 08/03/2023	EUR	996.149,18	3,43
1.000.000,00	NORDEA BANK ABP 0% 02/03/2023 NEUCP	EUR	997.215,73	3,44
1.200.000,00	OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL) 0% 28/02/2023	EUR	1.196.047,30	4,12
1.000.000,00	PARIS(CREDIT MUNICIPAL DE) 0% 08/03/2023	EUR	996.186,03	3,43
1.200.000,00	SUMITOMO MITSUI BANKING CORP/BRUSSELS 0% 13/01/2023	EUR	1.197.305,66	4,13
			<b>24.343.296,28</b>	<b>83,89</b>
<b>Transports</b>				
1.200.000,00	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS 0% 02/03/2023	EUR	1.196.215,55	4,12
			<b>1.196.215,55</b>	<b>4,12</b>
			<b>25.539.511,83</b>	<b>88,01</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPC de type ouvert</b>				
12,72	AMUNDI CASH INSTITU SRI -IC	EUR	2.744.380,76	9,46
			<b>2.744.380,76</b>	<b>9,46</b>
			<b>2.744.380,76</b>	<b>9,46</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>28.283.892,59</b>	<b>97,47</b>

### Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

Achat	Vente	Date de Maturité	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>				
140.000,00 EUR	138.042,66 CHF	20/01/23	140.000,00	48,21
1.306.533,81 CHF	1.328.607,96 EUR	20/01/23	1.328.607,96	(4.005,25)
2.689.000,00 DKK	361.536,40 EUR	20/01/23	361.536,40	318,37
1.891.398,27 GBP	2.196.911,11 EUR	20/01/23	2.196.911,11	(67.102,01)
823.000,00 NOK	79.099,33 EUR	20/01/23	79.099,33	(863,16)
5.138.400,45 SEK	472.028,63 EUR	20/01/23	472.028,63	(9.820,68)
400.000,00 EUR	347.297,24 GBP	20/01/23	400.000,00	8.934,08
160.000,00 EUR	1.756.515,77 SEK	20/01/23	160.000,00	1.997,82
				<b>(70.492,62)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>				<b>(70.492,62)</b>

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Valeur de marché en EUR
<b>Contrats CFD</b>				
(7.580,00)	ABB LTD-REG	CHF	215.398,05	9.979,23
(7.269,00)	ABN AMRO GROUP NV-GDR W/I	EUR	93.951,82	(4.982,09)
(126,00)	ACCENTURE LTD	USD	31.503,25	2.543,16

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

(6.785,00)	ADECCO SA-REG	CHF	209.297,79	9.021,98
2.833,00	ADEVINTA ASA-B	NOK	17.676,78	(3.139,24)
1.819,00	ADIDAS AG	EUR	231.849,74	9.458,80
4.653,00	ADMIRAL GROUP PLC	GBP	112.070,57	5.634,76
(1.418,00)	ADP	EUR	177.533,60	30.557,90
(137,00)	ADYEN NV	EUR	176.510,80	24.029,80
(387,00)	AENA SA	EUR	45.395,10	2.322,00
(9.000,00)	AIA GROUP LTD	HKD	93.783,20	(8.967,75)
(17.153,00)	AIR FRANCE-KLM	EUR	21.115,34	883,36
1.120,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	148.288,00	(6.518,40)
(661,00)	AIRBUS GROUP SE	EUR	73.384,22	(1.203,02)
3.610,00	AKZO NOBEL NV	EUR	225.841,60	(19.197,05)
(2.604,00)	ALCON INC	CHF	166.611,70	3.534,52
7.653,00	ALD SA-WI	EUR	82.346,28	1.312,10
2.282,00	ALFA LAVAL AB	SEK	61.789,10	697,72
19.871,00	ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	129.658,28	(9.566,27)
1.173,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	235.655,70	(2.877,63)
10.339,00	ALSTOM	EUR	235.935,98	(21.091,56)
1.938,00	ALTEN	EUR	226.358,40	(5.232,60)
(2.573,00)	AMADEUS IT HOLDING SA	EUR	124.919,15	6.972,83
(9.182,00)	AMS AG	CHF	62.766,22	8.703,58
5.965,00	AMUNDI SA	EUR	316.145,00	(3.313,37)
3.069,00	ANDRITZ AG	EUR	164.344,95	4.910,40
2.903,00	ANGLO AMERICAN PLC	GBP	105.895,29	(5.594,97)
(1.875,00)	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	105.506,25	2.464,13
(35,00)	AP MOELLER MAERSK A/S	DKK	73.516,26	(1.270,76)
(16.621,00)	ASHMORE GROUP LTD	GBP	44.847,20	(2.510,24)
(292,00)	ASHTREAD GROUP PLC	GBP	15.533,84	839,22
1.066,00	ASML HOLDING NV	EUR	537.050,80	(61.081,80)
(3.147,00)	ASSA ABLOY AB-B	SEK	63.306,48	3.352,83
(11.331,00)	ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	188.264,56	(560,34)
3.634,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	459.467,03	2.123,08
(2.780,00)	ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	30.774,31	1.514,97
(3.996,00)	ATOS	EUR	36.011,95	4.027,97
(711,00)	AUTOLIV INC-SWED DEP RECEIPT	SEK	50.919,75	7.467,88
(10.242,00)	AUTOSTORE HOLDINGS LTD	NOK	17.462,11	(112,03)
(4.112,00)	AVANZA BANK HOLDING AB	SEK	82.681,88	(4.116,66)
(26.155,00)	AVIVA PLC	GBP	130.531,80	565,87
13.394,00	AXA SA	EUR	348.980,67	(8.620,79)
(9.998,00)	BAE SYSTEMS PLC	GBP	96.458,59	(3.763,70)
(34.911,00)	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	196.688,57	(768,04)
(11.315,00)	BANCO SANTANDER SA	EUR	31.710,29	(293,79)
30.456,00	BANKINTER SA	EUR	190.898,21	(730,94)
(6.237,00)	BARCLAYS PLC	GBP	11.143,30	191,21
(12,00)	BARRY CALLEBAUT AG-REG	CHF	22.226,95	1.142,34
(1.754,00)	BASF SE	EUR	81.368,06	3.727,26
(877,00)	BAWAG GROUP AG	EUR	43.674,60	(385,88)
(555,00)	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	46.275,90	1.626,15
9.214,00	BEAZLEY PLC	GBP	70.565,38	3.204,43
348,00	BEIERSDORF AG	EUR	37.305,60	948,04
(95,00)	BLACKROCK INC	USD	63.077,86	(53,30)
11.224,00	BNP PARIBAS	EUR	597.678,00	68,93
39,00	BOOKING HOLDINGS INC	USD	73.643,40	(2.344,93)
(4.829,00)	BOUYGUES SA	EUR	135.405,16	6.621,17
(17.961,00)	BP PLC	GBP	96.136,14	(1.621,50)
(310,00)	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	GBP	11.465,37	382,59
(4.794,00)	BUNZL PLC	GBP	149.074,62	14.464,85
(75.992,00)	CAIXABANK S.A	EUR	279.042,62	(8.359,12)
4.246,00	CAP GEMINI	EUR	662.163,70	(62.422,10)
(150,00)	CARLSBERG AS-B	DKK	18.621,79	(320,52)
4.244,00	CARREFOUR SA	EUR	66.376,16	(4.413,76)
4.324,00	CELLNEX TELECOM SAU	EUR	133.698,08	(7.264,32)
(348.058,00)	CENTRICA PLC	GBP	378.636,89	(5.727,40)
26.543,00	CHINA FEIHE LTD	HKD	21.158,31	987,81
1.442,00	CIE FINANCIERE RICHEMON-REG	CHF	175.093,22	(6.060,35)
4.464,00	CITIGROUP INC	USD	189.184,09	(3.075,53)
(1.704,00)	CNH INDUSTRIAL NV	EUR	25.500,36	519,72
(1.625,00)	COMMERZBANK AG	EUR	14.358,50	(1.348,75)
12.513,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	571.218,45	22.166,82
6.684,00	COMPASS GROUP PLC	GBP	144.452,75	3.427,71
(632,00)	CONTINENTAL AG	EUR	35.379,36	821,60
(70.527,00)	CORPORACION MAPFRE	EUR	127.653,87	98,41
7.536,00	COVESTRO AG	EUR	275.440,80	(12.208,32)
(33.071,00)	CREDIT AGRICOLE SA	EUR	325.121,00	(7.616,29)
(2.382,00)	CRH PLC	GBP	88.568,25	(2.392,15)
(1.469,00)	CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	109.340,95	3.266,58
(2.770,00)	DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	EUR	170.078,00	8.310,00
(580,00)	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	16.788,10	1.406,50
(7.446,00)	DANONE	EUR	366.566,58	6.051,83
(2.158,00)	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	72.282,21	3.431,22

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

9.157,00	DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	86.844,99	(4.953,95)
135,00	DECKERS OUTDOOR CORP	USD	50.491,08	35,42
3.436,00	DELIVERY HERO AG	EUR	153.864,08	13.091,16
(2.762,00)	DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	EUR	29.244,06	(1.287,10)
(475,00)	DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	76.665,00	5.006,97
2.814,00	DEUTSCHE POST AG-REG	EUR	98.996,52	(7.457,10)
15.837,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	295.170,01	(12.162,82)
2.829,00	DIAGEO PLC	GBP	116.380,39	(5.037,85)
(40.250,00)	DIRECT LINE INSURANCE GROUP	GBP	100.392,50	(5.444,39)
(1.022,00)	DNB BANK ASA	NOK	18.902,16	(445,03)
(3.236,00)	DONG ENERGY A/S	DKK	274.712,64	(4.699,67)
(203,00)	DSV A/S	DKK	29.932,23	614,20
5.777,00	EASYJET PLC	GBP	21.135,13	(4.329,90)
(294,00)	EDENRED	EUR	14.958,72	470,40
25.095,00	EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	116.842,32	2.954,06
(1.041,00)	EIFFAGE	EUR	95.688,72	2.102,82
(9.838,00)	ENAGAS SA	EUR	152.734,95	8.221,48
126.255,00	ENEL SPA	EUR	635.062,65	(12.441,01)
37.116,00	ENGIE	EUR	496.909,01	(42.015,31)
(19.135,00)	ENI SPA	EUR	254.227,61	19.862,15
33.986,00	E.ON SE	EUR	317.225,32	7.137,06
(3.571,00)	EPIROC AB-A	SEK	60.965,75	3.227,32
1.440,00	EQT AB	SEK	28.566,26	(2.580,59)
(4.912,00)	EQUINOR	NOK	164.364,07	9.112,64
33.315,00	ERICSSON LM-B SHS	SEK	182.449,45	(12.642,64)
9.368,00	ERSTE GROUP BANK AG	EUR	280.103,20	4.772,56
(893,00)	ESSILOR INTERNATIONAL	EUR	151.095,60	6.793,19
948,00	ESSITY AKTIEBOLAG	SEK	23.298,79	1.508,92
988,00	EURAZEO	EUR	57.402,80	(302,13)
7.842,00	EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	525.884,52	4.513,37
3.689,00	EURONEXT NV - W/I	EUR	255.131,24	(12.500,66)
(1.051,00)	EXPERIAN PLC	GBP	33.321,65	1.089,79
13.719,00	FAURECIA	EUR	193.849,47	(18.463,44)
(736,00)	FERGUSON PLC	GBP	86.602,87	(8.942,32)
(255,00)	FERRARI NV	EUR	51.051,00	2.983,50
(15.555,00)	FERROVIAL SA	EUR	380.630,85	17.577,15
(1.042,00)	FINECOBANK SPA	EUR	16.171,84	(83,36)
5.266,00	FLATXDEGIRO AG	EUR	33.312,72	(656,14)
(4.046,00)	FLSMIDTH & CO A/S	DKK	136.944,13	(22.748,29)
(17.045,00)	GALP ENERGIA SGPS SA-B SHRS	EUR	214.937,45	(14.062,12)
890,00	GEA GROUP AG	EUR	33.998,00	(605,20)
(443,00)	GEBERIT AG-REG	CHF	195.378,50	5.069,52
(4.435,00)	GETINGE AB-B SHS	SEK	86.265,19	10.109,42
(99,00)	GIVAUDAN-REG	CHF	284.031,60	30.596,73
(6.278,00)	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	NOK	114.769,73	(1.535,03)
3.935,00	GSK PLC	GBP	63.758,31	1.366,00
2.850,00	HEIDELBERGCEMENT AG	EUR	151.848,00	3.358,29
6.911,00	HEINEKEN NV	EUR	607.338,68	(4.534,74)
2.994,00	HELLOFRESH SE	EUR	61.466,82	(8.532,90)
(3.442,00)	HENKEL AG & CO KGAA VORZUG	EUR	223.798,84	11.771,64
(33.132,00)	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	SEK	334.411,16	12.886,19
(12,00)	HERMES INTERNATIONAL	EUR	17.340,00	1.170,00
(14.401,00)	HEXAGON AB-B SHS	SEK	141.157,71	11.849,49
(991,00)	HOLCIM LTD-REG	CHF	48.052,13	653,17
114.713,00	HSBC HOLDINGS PLC	GBP	666.751,13	9.356,70
(41.700,00)	IBERDROLA SA	EUR	455.781,00	(6.255,00)
(627,00)	IBM CORP	USD	82.771,64	4.705,80
4.413,00	IMERYS SA	EUR	160.368,42	(5.825,16)
(676,00)	INDITEX	EUR	16.798,60	6,76
1.050,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	29.851,50	(3.244,50)
30.862,00	ING GROEP NV-CVA	EUR	351.456,46	(5.849,66)
(16.604,00)	INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	99.790,04	(2.241,52)
(134.368,00)	INTESA SANPAOLO	EUR	279.216,70	4.042,79
(2.188,00)	JC DECAUX SA	EUR	38.771,36	(918,96)
49.015,00	JD SPORTS FASHION PLC	GBP	69.689,97	55,24
(17.601,00)	JERONIMO MARTINS	EUR	355.188,18	17.359,54
(1.008,00)	JPMORGAN CHASE & CO	USD	126.655,24	3.853,49
(2.990,00)	JULIUS BAER GROUP LTD	CHF	163.088,16	(87,50)
(482,00)	KBC GROEP NV	EUR	28.958,56	(3.537,88)
166,00	KERING	EUR	78.933,00	(15.255,40)
(1.171,00)	KERRY GROUP PLC-A	EUR	98.645,04	7.377,30
17.554,00	KINGFISHER PLC	GBP	46.711,74	(989,23)
(14.108,00)	KLEPIERRE	EUR	303.745,24	6.257,28
1.851,00	KONE OYJ-B	EUR	89.403,30	820,62
13.777,00	KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	369.774,68	(13.432,56)
2.265,00	KONINKLIJKE DSM NV	EUR	258.889,50	(18.120,00)
12.124,00	KORIAN-MEDICA	EUR	122.694,88	6.546,96
(88,00)	KUEHNE + NAGEL INTL	CHF	19.178,29	1.194,18
(584,00)	L OREAL	EUR	194.822,40	12.380,80
(3.883,00)	LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	145.923,14	2.485,12

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

(18.272,00)	LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	51.381,96	598,07
(1.160,00)	LEGRAND SA	EUR	86.791,20	2.896,01
(585,00)	LINDE PLC	EUR	178.688,25	8.570,25
465.243,00	LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	238.114,23	(5.787,93)
(1.091,00)	LOGITECH INTERNATIONAL-REG	CHF	63.043,66	(1.325,84)
(838,00)	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	67.398,91	5.389,66
1.071,00	LONZA GROUP AG-REG	CHF	491.437,64	(38.932,35)
1.184,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	805.001,60	(61.101,78)
11.620,00	MAN GROUP PLC/JERSEY	GBP	27.987,53	(290,74)
1.525,00	MERCK KGAA	EUR	275.872,50	10.827,50
152.400,00	MEYER BURGER TECHNOLOGY AG	CHF	82.647,43	3.949,84
(24.590,00)	M&G PLC	GBP	52.062,34	837,82
(3.896,00)	MICHELIN (CGDE)	EUR	101.237,56	1.172,96
557,00	MICROSOFT CORP	USD	125.162,56	(7.995,55)
(1.918,00)	MONCLER SPA	EUR	94.941,00	(863,10)
(759,00)	MORGAN STANLEY	USD	60.463,98	3.734,99
(725,00)	MTU AERO ENGINES AG	EUR	146.595,00	(1.305,00)
69,00	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	20.976,00	87,61
16.009,00	NATIONAL GRID PLC	GBP	179.964,80	(3.085,43)
(80.627,00)	NATWEST GROUP PLC	GBP	240.994,99	(2.998,77)
5.388,00	NESTLE SA-REG	CHF	584.607,14	(27.565,12)
(955,00)	NEXT PLC	GBP	62.493,43	365,95
(1.038,00)	NKT HOLDING A/S	DKK	54.632,68	(1.870,41)
(1.391,00)	NN GROUP NV - W/I	EUR	53.080,56	4.083,84
13.157,00	NOKIA OYJ	EUR	56.930,34	(4.289,18)
(5.716,00)	NORDEA BANK ABP	EUR	57.331,48	(102,89)
44.290,00	NORDEA BANK ABP	SEK	444.801,80	8.554,05
4.170,00	NORDNET AB PUBL	SEK	56.604,98	2.981,19
(438,00)	NOVARTIS AG-REG	CHF	37.077,75	26,61
(1.290,00)	NOVO NORDISK A/S-B	DKK	162.714,74	(8.107,49)
5.256,00	NOVOZYMES A/S-B SHARES	DKK	248.719,00	(40.078,00)
(645,00)	NXP SEMICONDUCTORS NV	USD	95.506,54	10.763,59
(4.455,00)	OCADO GROUP PLC	GBP	30.970,35	291,23
(595,00)	OMNICOM GROUP	USD	45.475,90	(1.009,09)
(2.794,00)	ON HOLDING AG-CLASS A	USD	44.923,91	5.916,55
(1.125,00)	ORACLE CORP	USD	86.163,04	1.359,80
(15.078,00)	ORANGE	EUR	139.938,92	7.342,99
3.783,00	PANDORA A/S	DKK	248.301,58	(20.094,07)
234,00	PARTNERS GROUP AG	CHF	193.560,38	(25.492,64)
(97,00)	PERNOD-RICARD FRF	EUR	17.823,75	504,40
1.303,00	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	USD	192.828,13	6.262,91
(398,00)	PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF	EUR	20.393,52	2.825,80
(7.866,00)	PROSIEBEN SAT.1 MEDIA AG-REG	EUR	65.681,10	2.580,05
5.515,00	PROSUS	EUR	355.441,75	10.809,40
20.317,00	PRUDENTIAL PLC	GBP	258.184,47	33.913,21
(1.714,00)	PRYSMIAN SPA	EUR	59.407,24	(2.159,64)
(2.306,00)	PSP SWISS PROPERTY AG	CHF	253.380,93	(9.676,88)
9.604,00	PUBLICIS GROUPE SA	EUR	570.669,68	(28.066,78)
1.960,00	PUMA AG RUDOLF DASSLER SPORT	EUR	111.132,00	15.680,00
(2.430,00)	RAIFFEISEN INTERNATIONAL BANK	EUR	37.300,50	(777,60)
1.121,00	RANDSTAD HLDG PROV.DIVISION	EUR	63.852,16	2.197,16
23.220,00	RELX PLC	EUR	600.004,80	(22.427,24)
1.361,00	REMY COINTREAU	EUR	214.493,60	(9.667,18)
(502,00)	RENAULT SA	EUR	15.700,05	1.774,57
(2.870,00)	RENTOKIL INITIAL 2005 PLC	GBP	16.432,35	1.080,38
39.338,00	REPSOL SA	EUR	584.169,30	1.966,90
9.315,00	REXEL SA	EUR	171.768,60	2.573,70
(3.263,00)	RIGHTMOVE PLC	GBP	18.807,53	1.544,62
2.106,00	RIO TINTO PLC	GBP	137.622,86	5.055,83
1.234,00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	363.033,06	(21.619,51)
947,00	ROCKWOOL INTL A/S-B SHS	DKK	207.955,54	10.633,37
131.844,00	ROLLS-ROYCE HLD PLC	GBP	138.493,78	3.445,38
6.527,00	RWE A	EUR	271.457,93	(2.676,07)
14.211,00	RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	173.516,31	(8.739,78)
1.162,00	SAFRAN SA	EUR	135.861,04	(581,00)
(12.461,00)	SAGE GROUP PLC/THE	GBP	104.715,94	7.162,71
(21.366,00)	SAINSBURY (J) PLC	GBP	52.424,66	1.179,96
(431,00)	SAMPO OYJ-A SHS	EUR	21.041,42	(120,68)
10.411,00	SANDVIK AB	SEK	176.383,84	(2.546,50)
1.000,00	SANOFI	EUR	89.840,00	3.360,00
(2.242,00)	SAP SE	EUR	216.106,38	18.092,94
(184,00)	SARTORIUS AG-VORZUG	EUR	67.969,60	(2.494,15)
(7.519,00)	SCHAEFFLER AG	EUR	47.858,44	(61,71)
(289,00)	SCHINDLER HOLDING AG-REG	CHF	48.817,86	585,34
2.094,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	273.727,68	(17.170,80)
43.010,00	SEGRO PLC (REIT)	GBP	370.159,89	(13.185,37)
(6.515,00)	SEVERN TRENT PLC	GBP	194.660,64	4.479,18
(98,00)	SGS SA-REG	CHF	213.377,89	4.794,09
2.084,00	SHELL PLC-NEW	EUR	55.184,32	1.404,82
9.837,00	SHELL PLC-NEW	GBP	257.885,17	(2.964,68)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022

(345,00)	SHERWIN-WILLIAMS CO/THE	USD	76.719,47	5.526,02
(536,00)	SIEMENS AG	EUR	69.487,04	846,88
(3.281,00)	SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	153.321,13	12.894,33
710,00	SIKA AG-BR	CHF	159.407,56	(11.001,06)
(20.222,00)	SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	SEK	218.127,19	(268,64)
(8.364,00)	SKF AB-B SHARES	SEK	119.703,30	3.984,44
(67.883,00)	SNAM RETE GAS	EUR	307.306,34	23.148,09
(8.091,00)	SOCIETE GENERALE SA	EUR	189.976,68	3.790,77
(2.247,00)	SODEXO	EUR	201.061,56	4.785,23
768,00	SOITEC	EUR	117.388,80	(537,60)
(1.008,00)	SOLVAY SA	EUR	95.215,68	(584,64)
(679,00)	SONOVA HOLDING AG-REG	CHF	150.797,20	15.609,20
17.199,00	SSE PLC	GBP	331.864,62	678,45
3.449,00	ST. JAMES S PLACE	GBP	42.565,85	(2.118,58)
(11.159,00)	STANDARD CHARTERED PLC	GBP	78.279,65	(628,85)
(51.552,00)	STANDARD LIFE ABERDEEN PLC	GBP	109.960,17	3.697,62
(4.702,00)	STELLANTIS NV	EUR	62.367,33	7.654,84
29.014,00	STELLANTIS NV	EUR	385.015,78	(45.852,28)
(589,00)	STMICROELECTRONICS	EUR	19.439,94	1.790,56
21.984,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	725.362,08	(66.109,51)
13.526,00	STOREBRAND ASA	NOK	109.870,20	(2.298,98)
1.429,00	STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	152.820,29	(2.894,33)
887,00	STROEER SE	EUR	38.637,72	(212,88)
(1.397,00)	SUSE SA	EUR	23.525,48	2.612,39
(9.368,00)	SVENSKA HANDELSBANKEN-A SHS	SEK	88.539,09	463,33
(207,00)	SWISS LIFE HOLDING	CHF	99.952,00	4.955,32
(888,00)	SWISS RE AG	CHF	77.770,26	(2.032,38)
(131,00)	SWISSCOM AG- REG.	CHF	67.208,06	212,27
(5.841,00)	TELEFONICA SA	EUR	19.771,78	1.168,19
385,00	TELEPERFORMANCE	EUR	85.739,50	2.810,50
(771,00)	TEMENOS GROUP AG	CHF	39.617,74	4.934,65
(4.991,00)	TENARIS SA	EUR	81.278,44	34,45
(7.800,00)	TENCENT HLDG SHS	HKD	312.754,73	(43.823,12)
(972,00)	TENCENT HOLDINGS LTD-UNS ADR	USD	38.579,45	(4.162,14)
(57.068,00)	TERNA SPA	EUR	393.769,20	23.397,88
(19.253,00)	TESCO PLC	GBP	48.650,58	716,09
228,00	THALES SA	EUR	27.200,40	(649,80)
(636,00)	THOMSON REUTERS CORP	USD	67.977,06	2.175,12
(795,00)	TIETOENATOR CORPORATION	EUR	21.083,40	(477,00)
900,00	TOPDANMARK SHARES	DKK	44.222,71	(847,18)
4.642,00	TOTAL SA	EUR	272.253,30	9.590,93
3.491,00	TRGY SHS	DKK	77.622,64	(10,54)
784,00	TRIGANO SA	EUR	100.038,40	6.428,80
(42.382,00)	TRITAX BIG BOX REIT PLC	GBP	66.206,20	2.101,78
7.642,00	UBS GROUP AG-REG	CHF	133.151,66	(330,50)
(8.413,00)	UNICREDIT SPA	EUR	111.657,34	(3.298,70)
(5.563,00)	UNILEVER PLC	EUR	260.737,81	6.189,58
(593,00)	UNILEVER PLC	GBP	27.950,70	(253,98)
(1.528,00)	US BANCORP	USD	62.437,18	(1.108,58)
17.342,00	VALLOUREC SA	EUR	212.786,34	20.376,82
(2.545,00)	VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	80.625,60	(6.515,20)
7.336,00	VINCI SA	EUR	684.375,44	(24.428,88)
(360,00)	VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	41.911,20	8.452,80
(26.401,00)	VOLVO CAR AB-B W/I	SEK	112.486,62	9.843,65
6.615,00	VONOVIA	EUR	145.662,30	(11.016,20)
218,00	WACKER CHEMIE AG	EUR	26.029,20	(743,88)
(2.694,00)	WARTSILA OYJ ABP	EUR	21.196,39	996,78
(3.339,00)	WOLTERS KLUWER	EUR	326.420,64	24.307,44
(1.963,00)	WORLDLINE SA - W/I	EUR	71.708,39	16.528,46
(2.769,00)	ZALANDO SE	EUR	91.681,59	(9.331,53)
276,00	ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	123.626,31	(2.962,79)
				<b>(268.587,68)</b>

Total des "contracts for difference"

(268.587,68)

## Récapitulatif de l'actif net

		%
		VNI
Total du portefeuille-titres	28.283.892,59	97,47
Total des instruments financiers dérivés	(339.080,30)	(1,17)
Avoirs en banque	977.003,35	3,37
Autres actifs et passifs	96.360,86	0,33
Total des actifs nets	29.018.176,50	100,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (en EUR)

## Répartitions par Nature et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Certificats de dépôts / Billets de trésorerie	90,30	88,01
Organismes de placement collectif	9,70	9,46
	<b>100,00</b>	<b>97,47</b>

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	67,54	65,84
Royaume-Uni	12,70	12,37
Belgique	8,47	8,26
Espagne	4,24	4,13
Union Européenne	3,53	3,44
Danemark	3,52	3,43
	<b>100,00</b>	<b>97,47</b>

## Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
AMUNDI CASH INSTITU SRI -IC	OPC de type ouvert	2.744.380,76	9,46
BANCO SANTANDER SA 0% 11/01/2023	Banques	1.199.490,32	4,13
CA CONSUMER FINANCE 0% 12/01/2023 NEUCP	Banques	1.199.418,18	4,13
CREDIT MUTUEL ARKEA 0% 01/02/2023 NEUCP	Banques	1.198.097,12	4,13
BRED BANQUE POPULAIRE 0% 03/02/2023 NEUC	Banques	1.197.946,81	4,13
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION DEQ 0% 06/02/2023	Banques	1.197.710,63	4,13
MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CFCM) 0% 09/02/2023	Banques	1.197.571,27	4,13
AXA BANQUE 0% 13/02/2023 NEUCP	Banques	1.197.357,45	4,13
BELFIUS BANQUE SA/NV 0% 13/02/2023	Banques	1.197.350,10	4,13
MITSUBISHI UFJ TRUST + BANKING CORPORATION 0% 14/02/2023	Banques	1.197.342,01	4,13

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022

### Note 1. Généralités

#### 1.1 Généralités de la SICAV

EXANE FUNDS 1 (la « SICAV ») a été constituée au Grand-Duché de Luxembourg sous l'égide de EXANE S.A. (le « Promoteur ») le 26 juin 2006 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (« SICAV ») de droit luxembourgeois. Jusqu'au 30 juin 2014, la SICAV avait été créée, en tant que SICAV auto-gérée, conformément à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, relative aux Organismes de Placement Collectif. Entre le 1er juillet 2014 et le 30 novembre 2018, Exane Asset Management Luxembourg était désignée par la Société en qualité de Société de Gestion. Le 1er décembre 2018, Exane Asset Management (« Exane AM ») a été nommée par la SICAV en qualité de Société de Gestion (la « Société de Gestion ») conformément à la Loi de 2010.

Le capital minimum s'élève à EUR 1.250.000.

La SICAV a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 281.

Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial ») le 17 juillet 2006 après avoir été déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où ils peuvent être consultés.

EXANE FUNDS 1 est constituée sous la forme d'une SICAV à compartiments multiples.

Au 31 décembre 2022, trois compartiments sont ouverts :

- EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND,
- EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND,
- EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND.

Un compartiment est en cours de liquidation :

- EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE.

Cinq classes d'actions sont disponibles :

Les Classes A et S s'adressent exclusivement aux investisseurs institutionnels;

La Classe A USD libellée en Dollar américain, devise autre que celle du compartiment, s'adresse exclusivement aux investisseurs institutionnels et est couverte contre le risque de change USD-EUR;

La Classe B s'adresse à tous les investisseurs;

La Classe C est réservée:

- (i) aux investissements des salariés de la Société de Gestion et de ses filiales (y compris directeurs généraux) qu'ils soient effectués de manière directe ou indirecte via des fonds gérés par la Société de Gestion ;
- (ii) aux investissements réalisés par des fonds de fonds gérés par la Société de Gestion ; et
- (iii) aux investissements effectués dans le cadre de mandats de gestion gérés par la Société de Gestion.

#### 1.2 Note relative au compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND

Suite à la décision prise par le conseil d'administration de la SICAV EXANE FUNDS 1 (respectivement, le « Conseil » et la « SICAV ») le 23 mars 2020, le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND (le « Compartiment ») est entré dans une procédure de liquidation.

Au 31 décembre 2022, la procédure de liquidation du Compartiment en vue de sa dissolution est toujours en cours et vise principalement à régler avec les contreparties qui ont procédé à des résiliations anticipées en mars 2020 des transactions de dérivés négociés de gré à gré, les désaccords relatifs au solde de résiliation de ces transactions, les calculs effectués par les contreparties différant de ceux réalisés par la société de gestion de la SICAV, Exane Asset Management (« Exane AM »).

Le processus de liquidation n'ayant pas abouti, les états financiers du Compartiment qui vous sont présentés au 31 décembre 2022 ont été établis sur la base des valorisations réalisées par Exane AM.

Il existe toutefois un degré élevé d'incertitude quant à l'issue du processus de règlement des situations précontentieuses avec les contreparties concernées et un risque important de ne pouvoir régler ces situations pour des montants de soldes de résiliation prenant en compte les valorisations d'Exane AM, telles que présentées dans les états financiers du Compartiment.

Quelle que soit l'issue des négociations en cours, le risque que le Compartiment se retrouve dans une situation dans laquelle son actif deviendrait définitivement insuffisant pour permettre des distributions au profit des porteurs de parts reste important. Les actionnaires perdraient alors la totalité des sommes investies.

Les impacts éventuels des situations précontentieuses n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du Compartiment.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 1. Généralités (suite)

#### 1.3 EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND

Le poste « Divers à recevoir » peut se décomposer en deux sous-catégories, à savoir :

- les montants à recevoir sur les positions OTC complexes résiliées par anticipation d'une part,
- les montants à recevoir sur les autres positions OTC, d'autre part.

Les écarts de valorisations tels que décrits ci-dessus et l'incertitude relative à la valeur nette d'inventaire de liquidation qui en découle se concentrent essentiellement sur la première sous-catégorie.

Le poste « Divers à payer » peut se décomposer en deux sous-catégories, à savoir :

- les montants à payer sur les positions OTC complexes résiliées par anticipation d'une part,
- les montants à payer sur les autres positions OTC, d'autre part.

Les écarts de valorisations tels que décrits ci-dessus et l'incertitude relative à la valeur nette d'inventaire de liquidation qui en découle se concentrent essentiellement sur la première sous-catégorie.

Comme indiqué dans la Note 1.2, les montants à payer et à recevoir sont établis sur la base des valorisations réalisées par Exane AM, société de gestion de la SICAV, lesquelles sont contestées par les contreparties du Compartiment. De ce fait, ces montants ne peuvent être considérés comme définitifs dus ou à recevoir.

Dans le cadre de ses échanges, le Compartiment fait face à trois catégories de contreparties :

- Certaines **contreparties sont créancières** du Compartiment, mais les montants qu'elles estiment être dus par le Compartiment sont contestés par celui-ci (car supérieurs aux calculs réalisés par Exane AM pour le compte du Compartiment) ;
- Certaines contreparties **se considèrent comme créancières** du Compartiment, ce que le Compartiment conteste car il les considère comme débitrices du Compartiment, au regard des valorisations d'Exane AM pour le compte du Compartiment;
- **Une** contrepartie **reconnait être débitrice du Compartiment** mais pour un montant inférieur au montant résultant des valorisations réalisées par Exane AM pour le compte du Compartiment.

### Note 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

#### 2.1 Etats combinés des différents compartiments

Les états financiers combinés de EXANE FUNDS 1 sont exprimés en euro (EUR) en convertissant les états financiers des compartiments libellés en devises autres que l'euro au cours de change prévalant à la fin de l'exercice.

#### 2.2 Conversion des devises étrangères

Les comptes du compartiment sont tenus dans la devise d'expression de sa valeur nette d'inventaire et les états financiers sont exprimés dans cette devise.

Le prix d'acquisition des titres acquis dans une devise autre que celle du compartiment est converti dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date d'acquisition des titres.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que celle du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

Au 31 décembre 2022, les valeurs d'évaluation des titres (déterminées suivant la manière décrite ci-après), les créances, dépôts bancaires et dettes libellés dans une devise autre que celle du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à cette date, les différences de change résultant de la conversion des créances, dépôts bancaires et dettes étant inclus dans le résultat net de change de l'exercice.

#### 2.3 Principes comptables

La valeur des avoirs est déterminée de la manière suivante :

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs ;

(b) L'évaluation des Valeurs Mobilières et des Instruments du Marché Monétaire cotés ou négociés sur un Marché Réglementé ou négociés sur un Autre Marché Réglementé ou admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Autre Etat ou négociés sur un Autre Marché Réglementé d'un Autre Etat, est basée sur le dernier cours de clôture connu du Jour d'Evaluation et si ces valeurs mobilières sont traitées sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au Jour d'Evaluation. Si le dernier cours de clôture connu du Jour d'Evaluation donné n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi ;

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### 2.3 Principes comptables (suite)

(c) Les Valeurs Mobilières non cotées ou non négociées sur un Marché Réglementé ou sur un Autre Marché Réglementé seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi ;

(d) Si la pratique le permet, les avoirs liquides, les Instruments du Marché Monétaire et tous les autres instruments peuvent être évalués aux derniers cours de clôture connus du Jour d'Evaluation ou selon la méthode d'amortissement linéaire. En cas d'amortissement linéaire, les positions du portefeuille sont revues régulièrement sous la direction du Conseil d'Administration de la SICAV afin de déterminer s'il existe un écart entre l'évaluation selon la méthode des derniers cours de clôture connus et celle de l'amortissement linéaire. S'il existe un écart susceptible d'entraîner une dilution conséquente ou de léser les actionnaires, des mesures correctives appropriées peuvent être prises, y compris, si nécessaire, le calcul de la valeur nette d'inventaire en utilisant les derniers cours de clôture connus ;

(e) Les valeurs exprimées en une autre devise que la monnaie d'expression du Compartiment en question sont converties au cours de change du Jour d'Evaluation. Si les cours de change ne sont pas disponibles, ils sont déterminés avec prudence et bonne foi selon les procédures établies par le Conseil d'Administration de la SICAV ;

(f) Tous les autres avoirs sont évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi ;

(g) Les OPC cibles ouverts sont évalués sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible à Luxembourg ;

(h) Le Conseil d'Administration de la SICAV peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la SICAV ;

(i) Les états financiers du compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND\* ont été préparés sur base du principe de non-continuité des activités.

#### 2.4 Revenus

Les dividendes sont renseignés à la date où les actions sont cotées pour la première fois « ex-dividende ».

#### 2.5 Contrats futures

Les contrats futures sont évalués au dernier cours connu du marché. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation des bénéfices ou pertes non réalisés en résultant sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

#### 2.6 Contracts for Difference

Les « Contracts for Difference » (« CFDs ») sont des contrats financiers de gré à gré permettant de s'exposer aux fluctuations (positives ou négatives selon le sens de l'opération) d'instruments financiers, de paniers d'instruments financiers ou d'indices sans devoir posséder ou emprunter les instruments financiers sous-jacents.

La valeur des CFDs est déterminée par référence à la valeur de marché de l'actif sous-jacent, en tenant compte des coûts inhérents à l'opération. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation des bénéfices ou pertes non réalisés en résultant sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

#### 2.7 Frais bancaires

Ce poste contient principalement les intérêts nets sur les découverts bancaires ainsi que les intérêts négatifs sur soldes créditeurs.

\*Voir Note 1.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### 2.8 A recevoir /à payer sur « Contracts for Difference »

Le poste « A recevoir /à payer sur « Contracts for Difference » contient la somme nette des intérêts et dividendes à payer et à recevoir sur CFDs.

#### 2.9 Dividendes nets reçus / payés sur « Contracts for Difference »

Le poste « Dividendes nets reçus / payés sur « Contracts for Difference » contient la somme nette des dividendes payés et reçus sur CFDs.

#### 2.10 Intérêts nets reçus / payés sur « Contracts for Difference »

Le poste « Intérêts nets reçus / payés sur « Contracts for Difference » contient la somme nette des intérêts payés et reçus sur CFDs.

#### 2.11 Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts à la clôture sont évalués par référence au taux de change à terme correspondant à la durée de vie restante du contrat. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation des plus ou moins-values non réalisées en résultant sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

#### 2.12 Evaluation des contrats d'options

La valeur de liquidation des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats d'options sont négociés par la SICAV. Cependant, si un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée de façon juste et raisonnable.

### Note 3. Fiscalité

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de la valeur nette d'inventaire pour la Classe B et la Classe C et au taux de 0,01 % pour la Classe A, la Classe A USD et la Classe S calculée sur base des actifs nets de fin de trimestre et payable trimestriellement.

### Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable

#### Commission de gestion fixe

Pour EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, la Société de Gestion perçoit à la fin de chaque trimestre, une commission de gestion fixe au taux annuel et effectif de 1,25% des actifs nets moyens de la Classe A, 1,50% de la Classe B jusqu'au 9 octobre 2022, 2,00% à partir du 10 octobre 2022, 0,30% des actifs nets moyens de la Classe C et 1,00% de la Classe S.

Pour EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND\*, aucune commission de gestion n'a été prélevée par la Société de Gestion dans le compartiment au 31 décembre 2022.

Pour EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND, la Société de Gestion perçoit à la fin de chaque trimestre, une commission de gestion fixe au taux annuel et effectif de 2,00% des actifs nets moyens de la Classe A et de la Classe A USD et 0,30% des actifs nets moyens de la Classe C.

Pour EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND, la Société de Gestion perçoit à la fin de chaque trimestre, une commission de gestion fixe au taux annuel et effectif de 1,20% des actifs nets moyens de la Classe A, 2,00% des actifs nets moyens de la Classe B et 0,30% des actifs nets moyens de la Classe C.

\*Voir Note 1.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

## Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable (suite)

## Commission de gestion variable

Pour EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND, la Société de Gestion percevra également une commission de gestion variable avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark », au taux de 20% de la surperformance annuelle du Compartiment au-delà du taux minimum suivant (le « Taux Minimum ») :

- ESTR capitalisé + 1%, sur la part des actifs attribuables aux actions de Classes A, B et S ;

Pour EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND\*, aucune commission de gestion n'a été prélevée par la Société de Gestion dans le compartiment au 31 décembre 2022.

Pour EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND, la Société de Gestion percevra également une commission de gestion variable avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark », au taux de 20% de la surperformance annuelle du Compartiment au-delà du taux minimum suivant (le « Taux Minimum ») :

- ESTR capitalisé + 1%, sur la part des actifs attribuables aux actions de Classes A ;
- FED Funds Effective Rate capitalisé +1% pour la part des actifs attribuables aux actions A USD.

Pour EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND, la Société de Gestion percevra également une commission de gestion variable sur la part des actifs attribuables aux actions des classes A et B égale à 15% de l'Ecart de Performance annuel du compartiment, soumise au mécanisme dit « High Water Mark » et d'exigence de performance annuelle positive.

Les Périodes de Référence sont annuelles et correspondent aux exercices sociaux des Compartiments.

La valeur nette d'inventaire applicable à chaque Période de Référence est la dernière valeur nette d'inventaire de la période précédente.

La commission de gestion variable n'est activée et appliquée que si :

- La performance annuelle est positive ; et,
- L'Ecart de Performance est au-dessus de l'Ecart de Performance « High Water Mark » ; et quand
- L'Ecart de Performance est positif.

L'Ecart de Performance est la différence positive entre la performance du Compartiment et celle de son Indice de Référence depuis le lancement.

L'Ecart de Performance High Water Mark est défini comme l'Ecart de Performance de clôture le plus élevé des trois Périodes de Références précédentes.

Les actionnaires peuvent à tout moment obtenir communication de la méthodologie de calcul de la commission de gestion variable auprès de la Société de Gestion.

Dans le cas d'un rachat au cours d'une Période de Référence, la quote-part de la commission de performance se rattachant à ces actions sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la Société de Gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de performance sera payée à la Société de Gestion à la fin du trimestre considéré.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la commission de gestion variable par classe s'est élevée à :

	Classes	Devise du compartiment	Montant de la commission de gestion variable dans la devise du compartiment	% de la commission de gestion variable sur la VNI moyenne de la classe
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	Classe A	EUR	232,25	0,00
	Classe B	EUR	0,53	0,00
	Classe C	EUR	-	-
	Classe S	EUR	-	-
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	Classe A	EUR	-	-
	Classe C	EUR	-	-
	Classe A USD	EUR	-	-
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	Classe A	EUR	-	-
	Classe B	EUR	-	-
	Classe C	EUR	-	-

\*Voir Note 1.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

## Note 5. Agent Administratif, Banque Dépositaire, Agent Payeur, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert

Les frais supportés par le Compartiment et facturés directement par l'ensemble des prestataires de services du Compartiment (Banque Dépositaire, Agent Administratif, Agent Domiciliaire, Agent Teneur de Registre, Agent Payeur, réviseur d'entreprises, conseiller juridique) seront plafonnés à un montant maximum annuel de 0,2% des actifs nets du Compartiment. Les frais excédant le plafond mentionné ci-avant seront supportés par la Société de Gestion par diminution à due concurrence de sa commission de gestion fixe.

Les commissions de courtage et/ou d'emprunts de titres payées aux intermédiaires financiers et contreparties du Compartiment ne sont pas comprises dans ce plafond de 0,20%. Il en va de même pour les éventuels impôts de bourse / stamp duty que le Compartiment pourrait devoir supporter sur certains marchés financiers.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, les taux effectifs ont été les suivants :

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	0,10%
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	0,17%
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	0,20%

## Note 6. Contracts for Difference (« CFDs ») et à recevoir / payer sur « Contracts for Difference »

Les postes « A recevoir / payer sur « Contracts for Difference » se décomposent comme suit :

## EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND

	A recevoir en EUR	A payer en EUR
Intérêts sur CFDs	-	(144.834,93)
Dividendes sur CFDs	136.791,14	(355.849,64)
Montants réalisés sur CFDs	169.236,89	-
<b>Totaux</b>	<b>306.028,03</b>	<b>(500.584,57)</b>

## EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND

	A recevoir en EUR	A payer en EUR
Intérêts sur CFDs	-	(177.152,38)
Dividendes sur CFDs	215.217,37	(866.732,27)
Montants réalisés sur CFDs	-	(653.130,79)
<b>Totaux</b>	<b>215.217,37</b>	<b>(1.697.015,44)</b>

## EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

	A recevoir en EUR	A payer en EUR
Intérêts sur CFDs	-	(24.851,26)
Dividendes sur CFDs	22.249,96	(48.406,88)
Montants réalisés sur CFDs	-	(55.572,03)
<b>Totaux</b>	<b>22.249,96</b>	<b>(128.830,17)</b>

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

## Note 6. Contracts for Difference (« CFDs ») et à recevoir / payer sur « Contracts for Difference » (suite)

Contreparties, Plus / (Moins) values non réalisées et collatéral donné / reçu sur CFDs :

Compartiments	Contreparties	Plus / (Moins) values non réalisées en EUR	Collatéral total donné en EUR*	Collatéral total reçu en EUR*
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	Goldman Sachs	(641.252,90)	180.000,00	-
	JP Morgan	1.431.275,83	-	1.320.000,00
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	Goldman Sachs	915.827,40	660.000,00*	-
	JP Morgan	(1.347.906,01)	820.000,00	-
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	BNP Paribas Londres	(196.608,99)	-	-
	JP Morgan	(71.978,69)	-	-

\* Le collatéral total reçu est composé de dépôts pour les contrats de change à terme et CFD.

## Note 7. Changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres est tenue sans frais à la disposition des Actionnaires aux guichets de la banque dépositaire ainsi qu'au siège social de la SICAV.

## Note 8. Cours de change au 30 décembre 2022

1 EUR = 0,987450	CHF	1 EUR = 7,436450	DKK
1 EUR = 0,887250	GBP	1 EUR = 8,329850	HKD
1 EUR = 10,513500	NOK	1 EUR = 11,120250	SEK
1 EUR = 1,067250	USD		

## Note 9. Frais de transactions

La SICAV supporte des frais de transactions (les frais inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices/pertes réalisés sur portefeuille, ne sont pas inclus dans le poste frais de transactions mais présentés ci-dessous) qui sont composés des frais de courtage, des taxes, des frais de banque dépositaire relatifs aux achats et ventes de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et d'autres actifs éligibles.

Les frais de transactions inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices/pertes réalisés sur portefeuille sont les suivants :

Compartiments	Frais de transaction en EUR <sup>(1)</sup>
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	608.943,00
EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND*	-
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	1.233.067,00
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	98.416,00

<sup>(1)</sup> Le montant affiché prend en compte les frais de transaction et les frais de recherche.

## Note 10. Futures

Au 31 décembre 2022, les Futures sont compensés chez le compensateur BNP Paribas Paris. Les comptes de marge à la clôture sont les suivants :

Compartiment	Collatéral total donné en EUR	Collatéral total reçu en EUR
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	835.356,15	-

\*Voir Note 1.

**Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)****Note 11. Contrats de change à terme**

Au 31 décembre 2022, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le Compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND. La contrepartie de ces contrats de change à terme est Barclays Bank Ireland. Il n'y a pas de collatéral pour ces positions.

Au 31 décembre 2022, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le Compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND. Les contreparties de ces contrats de change à terme sont Barclays Bank Ireland, BNP Paribas Paris, Crédit Agricole Corporate, Investment Bank, Crédit Suisse Securities Sociedad S.A. et Goldman Sachs International.

Contrepartie	Collatéral total donné en EUR	Collatéral total reçu en EUR
Goldman Sachs International	180.000,00*	-

\* Le collatéral total reçu est composé de dépôts pour les contrats de change à terme et CFD.

Au 31 décembre 2022, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le Compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND. Les contreparties de ces contrats de change à terme sont Barclays Bank Ireland, BNP Paribas Paris et Crédit Suisse Sec Sociedad de Valores S.A. Il n'y a pas de collatéral pour ces positions.

**Note 12. Frais professionnels**

Le poste « Frais professionnels » se compose principalement de frais légaux et des frais d'audit.

**Note 13. Autres charges**

La rubrique « Autres charges » comprend principalement les frais d'agent de transfert et les frais de distribution.

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 14. Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers / Information aux porteurs dans les comptes

#### 14.1 Informations sur les réclamations en cours

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés au Luxembourg lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. En ce qui concerne EXANE FUNDS 1 (la "SICAV"), des réclamations sont engagées. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Les compartiments concernés sont les suivants :

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND  
 EXANE FUNDS 1 - EXANE MICROMEGAS FUND\*\*  
 EXANE FUNDS 1 - EXANE MULTI-SECTOR FUND\*\*\*  
 EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND  
 EXANE FUNDS 1 - EXANE PANGAEA FUND\*\*\*\*  
 EXANE FUNDS 1 - EXANE TEMPLIERS FUND\*\*\*\*\*  
 EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

#### 14.2 Informations sur les honoraires d'avocats payés par les compartiments

EXANE FUNDS 1 (la "SICAV") a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 11.902,00 EUR liés au recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

Au 31 décembre 2022, les frais payés sont les suivants :

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND : 11.902,00 EUR

#### 14.3 Informations sur montant de remboursement effectivement reçu

La SICAV EXANE FUNDS 1 n'a pas perçu de remboursement de retenues à la source sur des titres étrangers.

\* Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE ARCHIMEDES FUND a été liquidé par fusion-absorption le 25 octobre 2019

\*\* Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE MICROMEGAS FUND a été liquidé le 30 Janvier 2015

\*\*\* Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE MULTI-SECTOR FUND a été liquidé le 25 Juillet 2019

\*\*\*\* Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE PANGAEA FUND a été liquidé le 10 Juillet 2019

\*\*\*\*\* Le compartiment EXANE FUNDS 1 - EXANE TEMPLIERS FUND a été liquidé le 27 Décembre 2018

## Informations complémentaires destinées aux investisseurs suisses

Le Représentant et Service de Paiements du Fonds en Suisse est BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le règlement, le prospectus, les documents d'informations clés pour l'Investisseur, les rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse ainsi qu'une liste des achats et des ventes peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

### Lieu de distribution des documents déterminants

La liste des variations du portefeuille est mise gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

Le prospectus, les documents « Informations clés pour l'investisseur », les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

### Publications

Les publications concernant le placement collectif étranger ont lieu en Suisse et sur la plateforme du site internet ([www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch)).

Les prix d'émission et de rachat, respectivement la valeur d'inventaire avec la mention « commission non comprise » sont publiés lors de chaque émission et chaque rachat de parts sur la plateforme du site internet ([www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch)). Les prix sont publiés quotidiennement.

### Total Expense Ratio («TER»)

Le TER de ce rapport est calculé en respect de la Directive sur le calcul et la publication du TER, pour les placements collectifs de capitaux, émise le 16 mai 2008 par l'association suisse des fonds de placement (« Asset Management Association Switzerland AMAS »).

Le TER est calculé sur les 12 derniers mois précédant la date de ce rapport.

Compartiments	Catégorie d'actions	TER sans frais de Performance en %	TER avec frais de Performance en %
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	Classe A	1,36	1,36
	Classe B	1,74	1,74
	Classe C	0,45	0,45
	Class S	1,10	1,10
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	Classe A	2,18	2,18
	Classe A USD	2,19	2,19
	Classe C	0,52	0,52
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	Classe A	1,41	1,41
	Classe B	2,25	2,25
	Classe C	0,55	0,55

Les frais sur transactions ne sont pas repris dans le calcul du TER.

**Informations complémentaires destinées aux investisseurs suisses (suite)**

La "Performance" est définie comme étant le résultat total réalisé par une part durant l'exercice.

Les performances ne tiennent pas compte des commissions et frais éventuels qui pourraient être perçus lors de l'émission ou du rachat des actions. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

La performance des compartiments distribués en Suisse est de :

Compartiments	Catégorie d'actions	31.12.2020 (en %)	31.12.2021 (en %)	31.12.2022 (en %)
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	Classe A	2,08	2,42	(6,12)
	Classe B	2,06	2,31	(6,49)
	Classe C	3,67	3,99	(5,26)
	Classe S	-	-	(5,73)
EXANE FUNDS 1 - EXANE INTEGRALE FUND*	Classe A	-	-	0,62
	Classe B	-	-	0,84
	Classe C	-	-	0,68
	Classe F	-	-	0,68
	Classe S	-	-	0,68
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	Classe A	14,41	(3,19)	(0,10)
	Classe C	20,07	(1,57)	1,57
	Classe A USD	15,72	(2,44)	(2,33)
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	Classe A	5,23	4,41	(5,68)
	Classe B	4,55	3,53	(6,46)
	Classe C	6,35	5,31	(4,87)

\*Voir Note 1

## Informations additionnelles (non auditées)

### Information sur la politique de rémunération de la Société de Gestion

#### ÉLÉMENTS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS DE RÉMUNÉRATION DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE 2011/61/UE (« DIRECTIVE AIFM ») et de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »)

La politique de rémunération mise en place au sein d'Exane asset management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (dite « Directive UCITS V »).

En termes de gouvernance, le conseil d'administration a créé un comité de rémunération auquel est déléguée la mise en place des actions nécessaires pour remplir ses obligations en regard de la politique de Rémunération. Un conseil d'administration dédié avalise l'arrêté annuel des rémunérations proposé par la Direction Générale sur la base d'un compte rendu des travaux du Comité de Rémunération.

L'attribution ou non de rémunérations variables individuelles doit respecter l'alignement des intérêts des salariés avec ceux des clients d'une part et de la société de gestion d'autre part. Ainsi, au-delà des performances financières observées dans le respect des contraintes de gestion, établies et suivies par le contrôle des risques, un ensemble de critères qualitatifs additionnels est pris en compte : la sensibilité aux risques opérationnels, de non-conformité et de durabilité, le respect de la réglementation et la discipline de construction de portefeuille ainsi que l'évaluation de l'apport transversal en termes d'expertise de chaque contributeur. La prise en compte de l'ensemble de ces critères permet à la fois d'affiner de manière discrétionnaire les montants individuels finaux et d'ajuster les conditions suspensives des paiements différés de la rémunération variable.

L'exercice 2022 sur Exane Asset Management a conduit aux résultats suivants (les montants présentés sont exprimés en euros et calculés au niveau de la société de gestion) :

Exercice 2022	Ensemble du personnel
Effectif concerné	53
Rémunérations fixes	4.620.099
Rémunérations variables	8.965.500
Total	13.585.599

Data related to identified staff:

Exercice 2022	Cadres supérieurs	Membres du personnel ayant une incidence significative sur les risques	Total
Total	3.023.488	9.661.218	12.684.707

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante :

<https://exane-am.politique.de.rémunération>

Un exemplaire papier de la politique de rémunération et des avantages est mis à disposition gratuitement sur demande.

### Règlement sur les opérations de financement sur titres

Informations relatives aux opérations de financement sur titres conclues par les compartiments, dans le cadre du règlement européen 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation.

#### 1. Informations Générales

Valeur de marché en montant et en pourcentage de l'actif net du compartiment par type d'opération financière:

##### Contract For Difference

Compartiments	Plus ou (moins) valeur non réalisées en EUR	Actif Net au 31/12/2022	Plus ou (moins) valeur non réalisée en %
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	790.022,93	274.928.915,64	0,29%
EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND	(432.078,61)	190.532.675,96	(0,23)%
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	(268.587,68)	29.018.176,50	(0,93)%

##### Opérations de financement sur titres

Le Compartiment n'utilise pas de techniques et d'instruments liés aux opérations de financement sur titres, tels que les prêts de titres, les opérations de mise et de prise en pension, les opérations d'achat-vente ou de vente-rachat.

## Informations additionnelles (non auditées)

### Règlement sur les opérations de financement sur titres (suite)

#### 2. Données sur la concentration

a) Top 10 des émetteurs d'actions cotées utilisés en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres :

Aucune garantie financière sous format « actions cotées » n'est détenue en portefeuille au 30 décembre 2022.

b) Top 10 des contreparties d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échanges :

CFD : se référer à la note 6 « Contracts for Difference à recevoir/payer » des états financiers.

#### 3. Données d'opérations agrégées

	CFD
<b>Type et qualité du collatéral</b>	
Liquidité	Oui
Instruments financiers	N/A
<b>Devise du collatéral</b>	
Liquidité	EUR
Instruments financiers	N/A
<b>Échéance de la garantie</b>	
Liquidité	N/A
Instruments financiers	N/A
<b>Domiciliation des contreparties</b>	Union Européenne (France, Allemagne, Irlande, Espagne)
<b>Règlement et compensation</b>	Règlement bilatéral

La maturité des opérations de CFD et de contrats d'échange ouvertes au 31 décembre 2022 s'échelonne entre 1 an et 5 ans.

#### 4. Données sur la réutilisation des garanties

a) Actions cotées : aucun compartiment ne procède à une réutilisation des actions cotées reçues en tant que garanties financières relatives aux opérations de financement sur titres.

b) Les liquidités peuvent être réemployées de la manière suivante\* :

i. dépôt

ii. investies dans des obligations d'État de haute qualité

iii. utilisées dans une prise en pension livrée

iv. investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme

\*aucun seuil de réutilisation du collatéral n'est défini dans le prospectus

#### 5. Conservation des garanties reçues

100% des actifs reçus en garantie sont déposés chez le dépositaire BNP Securities Services, succursale de Luxembourg, 60 avenue J.F. Kennedy L - 1855 Luxembourg, Luxembourg.

Les espèces sont gérées dans leur ensemble. Le processus de gestion des investissements ne distingue pas spécifiquement les espèces reçues à titre de garantie des autres espèces.

#### 6. Conservation des garanties données

Les liquidités postées en tant que garanties financières auprès de la contrepartie d'un Compartiment sont conservées au niveau de cette entité sans ségrégation.

#### 7. Données sur les revenus et les coûts

a) La rémunération et les coûts associés issus des opérations de financement sur titres ou des opérations de contrats d'échange sur rendement global (y compris les CFD) est entièrement acquise au Compartiment concerné. Ces données sont disponibles dans les états financiers, section « Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets », libellé « frais de transactions ».

b) Les éventuels frais opérationnels liés à ces opérations entrent dans le régime des frais facturés par les prestataires de service du Compartiment tel que spécifié à la section 11 « commissions supportées par le Compartiment » sous-section 2 « Prestataires de service » de chaque supplément du prospectus.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND** (le "Compartiment")

Identifiant d'entité juridique:  
529900SYOK4VI5Z75F43

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

### EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « Société de Gestion ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs business models et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux.

En particulier, en termes de promotion de caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales, 2 axes systématiques ont été choisis pour promouvoir ces caractéristiques au sens de la réglementation SFDR :

- « E » : trajectoire de l'entreprise dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en insistant sur les progrès et les objectifs concrets et mesurables,
- « S » : l'emploi décent au sein de l'entreprise et de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Ces 2 points forment un dénominateur commun obligatoire qui s'ajoute à la nécessité d'une analyse des critères ESG pertinents secteur par secteur.

Quasiment 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont ainsi fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille constitué de positions acheteuses (long) a été meilleure que celle de l'univers d'investissement.

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion, appliquée sur les positions acheteuses en portefeuille et composée :

(i) d'exclusions systématiques :

a) les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires;

b) les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires;

c) les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact selon notre fournisseur de données extra-financières Sustainalytics ; et

d) exclusion permanente d'une liste de pays.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)

- (ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à notre philosophie d'investissement, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés.
- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. De par son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.
- Une démarche de **RÉDUCTION CARBONE** en vertu de laquelle la Société de Gestion s'est assurée que l'intensité carbone moyenne du portefeuille long du Compartiment demeure inférieure à la moyenne d'intensité carbone de l'univers d'investissement du Compartiment.
- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**
  - 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2022 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne.
  - **Aucune** des positions acheteuses (long) du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment
  - Note Risque ESG portefeuille long < Note Risque ESG de l'univers d'investissement: la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille long est égale à 16,4 alors que celle de l'univers d'investissement (défini par le marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 20,3 (Source : scores Sustainalytics)
  - Proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15% : la moyenne annuelle de la proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 est de 0%
  - Intensité carbone du portefeuille long < Intensité carbone de l'univers d'investissement : l'intensité carbone moyenne du portefeuille actions long (tCO2/mEUR de chiffre d'affaire; agrégées au niveau du portefeuille ; scope 1 +2 du protocole des GES) est égale à 73,4 alors que celle de l'univers d'investissement (marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 146,6.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

En raison de la mise en œuvre du processus d'intégration ESG conformément au règlement (UE) 2019/2088 au cours de l'année 2021, ces informations seront disponibles à la fin de deux exercices financiers complets.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

## EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Avec l'introduction récente de la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, cette information sera disponible à la fin d'un exercice complet.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022

Investissements les plus importants (positions longues)	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH	Consommation Discretionnaire	5,53 %	France
PUBLICIS GROUPE	Télécommunications	5,30 %	France
RELX PLC	Télécommunications	5,12 %	Pays Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	4,51 %	France
CAPGEMINI SE	Technologies de l'information	4,35 %	France
NESTLE SA-REG	Biens de Consommation de Base	4,15 %	Suisse
DIAGEO PLC	Biens de Consommation de Base	4,02 %	Royaume-Uni
EUROFINS SCIENTIFIC	Santé	3,43 %	France
CARLSBERG AS-B	Biens de Consommation de Base	3,39 %	Danemark
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie	3,35 %	France

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

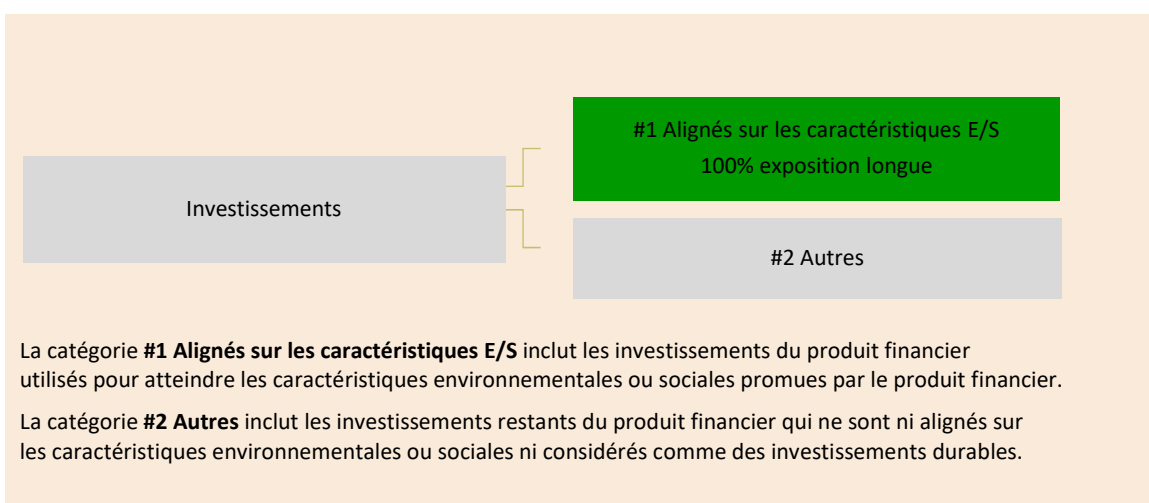
● **Quelle était l'allocation des actifs?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

En moyenne annuelle, 100% de l'exposition longue (positions actions acheteuses) du portefeuille a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne. Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire et (iii) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2022 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) : industrie (43%) ; consommation discrétionnaire (35%) ; biens de consommation de base (31%) ; technologies de l'information (14%) ; finance (11%) ; télécommunications (7%) ; immobilier (7%) ; santé (6%) ; matériels (4%) ; services aux collectivités (1%) ; énergie (1%).

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'engage actuellement à investir dans aucun investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

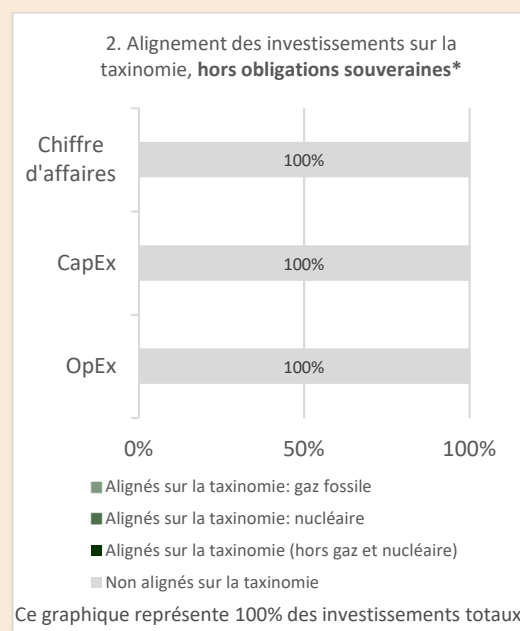
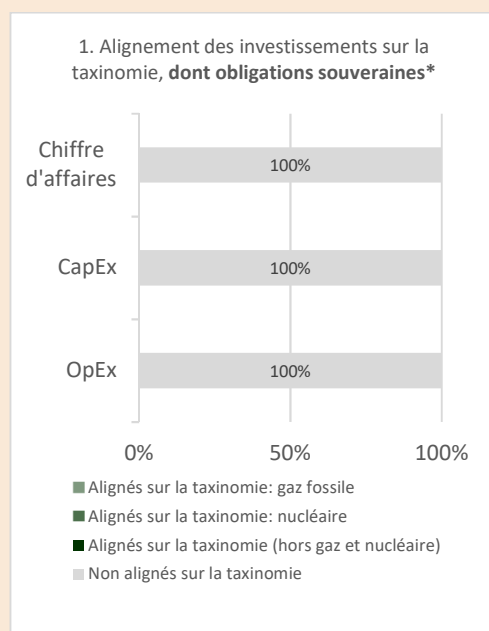
Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 /1214 de la Commission.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des " investissements durables " au sens du Règlement Taxonomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie a donc été à 0 %.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable (N/A).



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire et (iii) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

La poche monétaire et les titres constitutifs de la poche vendeuse du portefeuille font l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)

### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de l'exercice 2022, la Société de Gestion a continué à déployer son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : **Exclusion, Intégration et Engagement** :

- Nous avons ainsi généralisé notre politique d'**exclusion** normative commune à l'ensemble de nos fonds (périmètre : 100% de la gamme de fonds EXANE ASSET MANAGEMENT).

Certains titres sont ainsi exclus de façon systématique de toutes nos positions acheteuses :

- les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires ;
- les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires; et
- les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact selon notre fournisseur de données extra-financières Sustainalytics.

Pour un certain nombre de fonds, d'autres titres supplémentaires sont exclus sur une base discrétionnaire (« Évaluation ESG ») ; ce sont essentiellement des titres de notre univers d'investissement portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics. Pour autant, une tolérance est prévue pour repêcher un certain nombre de titres et au contraire exclure un certain nombre de titres supplémentaires sur la base de notre analyse interne, à l'appui d'un calcul documenté.

- En termes d'**intégration**, notre analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres que nous détenons en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été nettement battu sur l'exercice avec quasiment 100% de titres analysés à chaque instant. Par ailleurs, les positions acheteuses ont eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure et une intensité carbone moyenne inférieure que celles de l'univers d'investissement.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND (suite)

- Enfin, en termes d'**engagement**, nous poursuivons le dialogue avec les émetteurs sur les enjeux ESG matériels relatifs à leurs secteurs d'activité, y compris de façon systématique pour tous les secteurs, sur 2 objectifs fondamentaux :
  - E- la Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
  - S- l'Emploi décent (y compris chaîne d'approvisionnement).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND** (le "Compartiment") Identifiant d'entité juridique: **529900KI8AF4GJLJFT38**

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

**Informations additionnelles (non auditées) (suite)**

Note SFDR (suite)

**EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (suite)**

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « **Société de Gestion** ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs business models et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux.

En particulier, en termes de promotion de caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales, 2 axes systématiques ont été choisis pour promouvoir ces caractéristiques au sens de la réglementation SFDR :

- « E » : trajectoire de l'entreprise dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en insistant sur les progrès et les objectifs concrets et mesurables,
- « S » : l'emploi décent au sein de l'entreprise et de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Ces 2 points forment un dénominateur commun obligatoire qui s'ajoute à la nécessité d'une analyse des critères ESG pertinents secteur par secteur.

Quasiment 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont ainsi fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille constitué de positions acheteuses (long) a été meilleure que celle de l'univers d'investissement.

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion, appliquée sur les positions acheteuses en portefeuille et composée :

(i) d'exclusions systématiques :

a) les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires;

b) les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires;

c) les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact selon notre fournisseur de données extra-financières Sustainalytics ; et

d) exclusion permanente d'une liste de pays.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (suite)

(ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à notre philosophie d'investissement, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés.

- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. De par son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2022 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne.
- **Aucune** des positions acheteuses (long) du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment
- Note Risque ESG portefeuille long < Note Risque ESG de l'univers d'investissement: la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille long est égale à 19,6 alors que celle de l'univers d'investissement (défini par le marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 21,9 (Source : scores Sustainalytics)
- Proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15%: la moyenne annuelle de la proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 est de 4,6%

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

En raison de la mise en œuvre du processus d'intégration ESG conformément au règlement (UE) 2019/2088 au cours de l'année 2021, ces informations seront disponibles à la fin de deux exercices financiers complets.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (suite)

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Avec l'introduction récente de la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, cette information sera disponible à la fin d'un exercice complet.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (suite)

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022

Investissements les plus importants (positions longues)	Secteur	% d'actifs	Pays
ENGIE	Services aux collectivités	4,76 %	France
CAPGEMINI SE	Technologies de l'information	4,56 %	France
ENEL SPA	Services aux collectivités	4,54 %	Italie
STMICROELECTRONICS NV	Technologies de l'information	4,53 %	France
BP PLC	Energie	4,47 %	Royaume-Uni
REPSOL SA	Energie	4,37 %	Espagne
PUBLICIS GROUPE	Technologies de l'information	4,05 %	France
RELX PLC	Technologies de l'information	3,99 %	Pays-Bas
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Construction et Matériels	3,81 %	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	3,70 %	France

Les positions listées ci-dessus sont uniquement les positions longues (acheteuses) en portefeuille. Le Compartiment implémentant une stratégie long/short market-neutre et secteur neutre, des positions vendeuses (short) sont également présentes en portefeuille sur les mêmes secteurs, résultant en une exposition nette proche de zéro sur chacun des secteurs.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (suite)

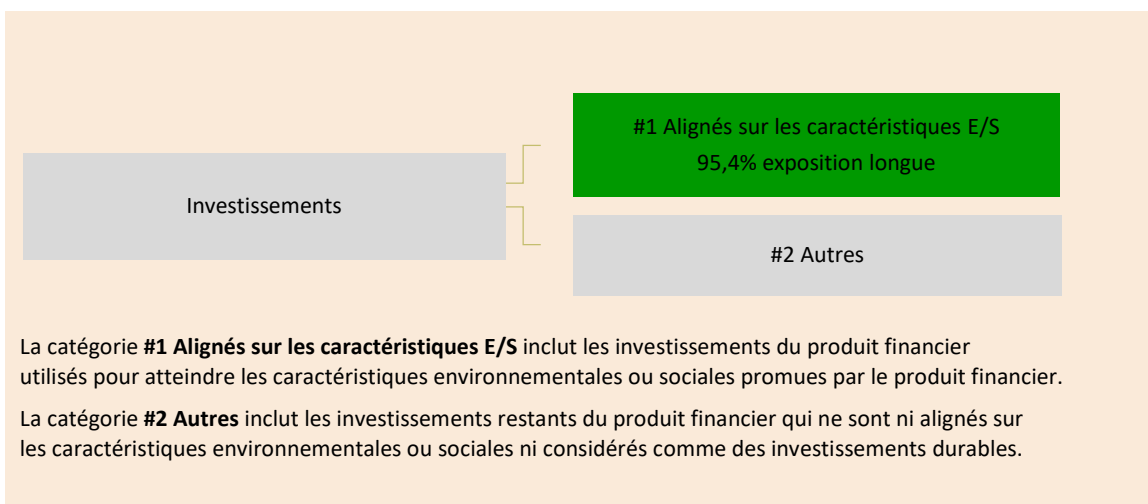


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

#### ● Quelle était l'allocation des actifs?

En moyenne annuelle, 95,4% de l'exposition longue (positions actions acheteuses) du portefeuille a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne.

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres en position acheteuse émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (suite)

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2022 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) : finance (74%) ; industrie (69%) ; consommation discrétionnaire (42%) ; biens de consommation de base (34%) ; technologies de l'information (32%) ; santé (33%) ; services aux collectivités (32%) ; matériels (30%) ; énergie (26%) ; immobilier (13%) ; télécommunications (12%).

Le Compartiment met en œuvre une stratégie long/short neutre par rapport au marché et aux secteurs. Par conséquent, l'exposition nette à chacun des secteurs ci-dessus est proche de zéro.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le Compartiment ne s'engage actuellement à investir dans aucun investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

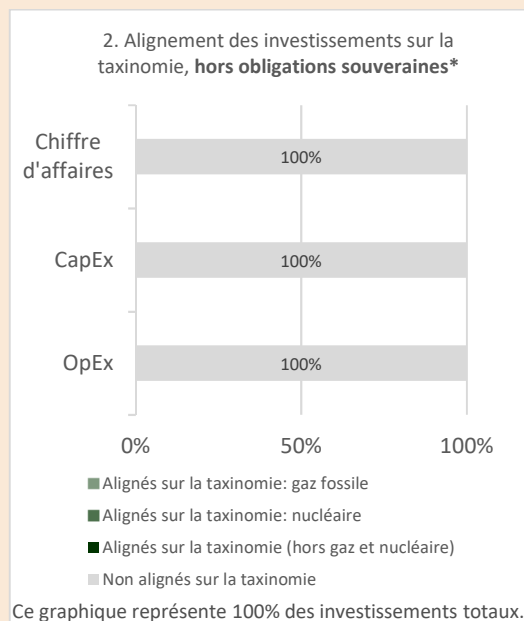
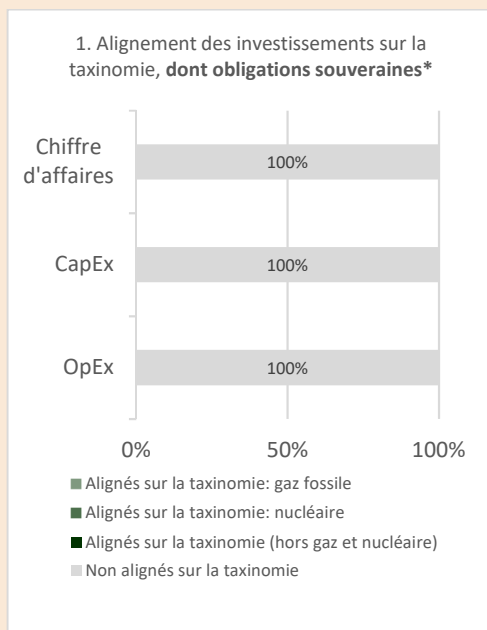
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 /1214 de la Commission.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

### EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (suite)

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des " investissements durables " au sens du Règlement Taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie a donc été à 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (suite)

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable (N/A).

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres en position acheteuse émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

La poche monétaire et les titres constitutifs de la poche vendeuse du portefeuille font l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Au cours de l'exercice 2022, la Société de Gestion a continué à déployer son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : **Exclusion, Intégration et Engagement** :

- Nous avons ainsi généralisé notre politique d'**exclusion** normative commune à l'ensemble de nos fonds (périmètre : 100% de la gamme de fonds EXANE ASSET MANAGEMENT).

Certains titres sont ainsi exclus de façon systématique de toutes nos positions acheteuses :

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE OVERDRIVE FUND (suite)

- a) les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires ;
- b) les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires; et
- c) les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact selon notre fournisseur de données extra-financières Sustainalytics.

Pour un certain nombre de fonds, d'autres titres supplémentaires sont exclus sur une base discrétionnaire (« Evaluation ESG ») ; ce sont essentiellement des titres de notre univers d'investissement portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics. Pour autant, une tolérance est prévue pour repêcher un certain nombre de titres et au contraire exclure un certain nombre de titres supplémentaires sur la base de notre analyse interne, à l'appui d'un calcul documenté.

- En termes d'**intégration**, notre analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres que nous détenons en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été nettement battu sur l'exercice avec quasiment 100% de titres analysés à chaque instant. Par ailleurs, les positions acheteuses ont eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure que celle de l'univers d'investissement.
- Enfin, en termes d'**engagement**, nous poursuivons le dialogue avec les émetteurs sur les enjeux ESG matériels relatifs à leurs secteurs d'activité, y compris de façon systématique pour tous les secteurs, sur 2 objectifs fondamentaux :
  - E- la Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
  - S- l'Emploi décent (y compris chaîne d'approvisionnement).



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (le "Compartiment")** Identifiant d'entité juridique: **529900BU4754RWLOHI06**

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

### EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)

Les caractéristiques ESG et les risques de durabilité associés aux investissements ont été évalués par la société de gestion Exane Asset Management (la « **Société de Gestion** ») à travers :

- Une **approche d'INTÉGRATION** par les risques E, S et G qui respecte une volonté d'investir sur l'ensemble des secteurs d'activité tout en favorisant les sociétés qui adressent au mieux les risques de durabilité auxquels elles doivent faire face et savent adapter leurs business models et leurs stratégies à ces nouveaux enjeux.

En particulier, en termes de promotion de caractéristiques (E) environnementales et (S) sociales, 2 axes systématiques ont été choisis pour promouvoir ces caractéristiques au sens de la réglementation SFDR :

- « E » : trajectoire de l'entreprise dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en insistant sur les progrès et les objectifs concrets et mesurables,
- « S » : l'emploi décent au sein de l'entreprise et de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Ces 2 points forment un dénominateur commun obligatoire qui s'ajoute à la nécessité d'une analyse des critères ESG pertinents secteur par secteur.

Quasiment 100% de titres présents en portefeuille au cours de l'année ont ainsi fait l'objet d'une analyse ESG interne et externe. Par ailleurs, la moyenne annuelle des notes de risque ESG du portefeuille constitué de positions acheteuses (long) a été meilleure que celle de l'univers d'investissement.

- Une **politique d'EXCLUSION**. La Société de Gestion a respecté la politique d'exclusion, appliquée sur les positions acheteuses en portefeuille et composée :
  - (i) d'exclusions systématiques :
    - a) les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires;
    - b) les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires;
    - c) les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact selon notre fournisseur de données extra-financières Sustainalytics ; et
    - d) exclusion permanente d'une liste de pays.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)

(ii) d'une liste discrétionnaire, établie secteur par secteur, conformément à notre philosophie d'investissement, de façon semestrielle sur la base d'une analyse interne des caractéristiques ESG des sociétés.

- Une **démarche d'ENGAGEMENT** se matérialisant par un dialogue continu et documenté avec les managements des sociétés. La Société de Gestion est convaincue qu'une bonne gouvernance permet une meilleure appréhension des risques et une amélioration des performances d'une entreprise à moyen/long terme. De par son expertise poussée dans l'analyse fondamentale des sociétés, la Société de Gestion a un accès régulier au management des sociétés avec lesquels un dialogue régulier est entretenu.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- 100% des titres présents en portefeuille au 31 décembre 2022 (à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire) ont fait l'objet d'une analyse ESG externe et interne ;
- **Aucune** des positions acheteuses (long) du Compartiment n'a violé les politiques d'exclusions du Compartiment ;
- Note Risque ESG portefeuille long < Note Risque ESG de l'univers d'investissement: la note de risque ESG (moyenne annuelle pondérée) du portefeuille long est égale à 19,7 alors que celle de l'univers d'investissement (défini par le marché des actions mondiales, avec une prépondérance sur l'Europe) est de 22,2 (Source : scores Sustainalytics) ;
- Proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 < à 15%: la moyenne annuelle de la proportion du portefeuille long avec une note de risque ESG supérieure à 30 est de 5,3%.

- **...et par rapport aux périodes précédentes?**

En raison de la mise en œuvre du processus d'intégration ESG conformément au règlement (UE) 2019/2088 au cours de l'année 2021, ces informations seront disponibles à la fin de deux exercices financiers complets.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

### EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le Compartiment n'a pas d'objectif en termes d'investissement durable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Avec l'introduction récente de la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, cette information sera disponible à la fin d'un exercice complet.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022

Investissements les plus importants (positions longues)	Secteur	% d'actifs	Pays
BP PLC	Energie	3,16 %	Royaume-Uni
NESTLE SA-REG	Biens de consommation de base	2,98 %	Suisse
ENGIE	Services aux collectivités	2,86 %	France
REPSOL SA	Energie	2,81 %	Espagne
LVMH	Consommation discrétionnaire	2,78 %	France
ENEL SPA	Services aux collectivités	2,71 %	Italie
RELX PLC	Technologies de l'information	2,63 %	Pays-Bas
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	Santé	2,33 %	Suisse
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	2,29 %	Pays-Bas
STMICROELECTRONICS NV	Technologies de l'information	2,24 %	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs?**

En moyenne annuelle, 94,7% de l'exposition longue (positions actions acheteuses) du portefeuille a été investi dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques E/S promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Cet alignement est calculé en

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

## Note SFDR (suite)

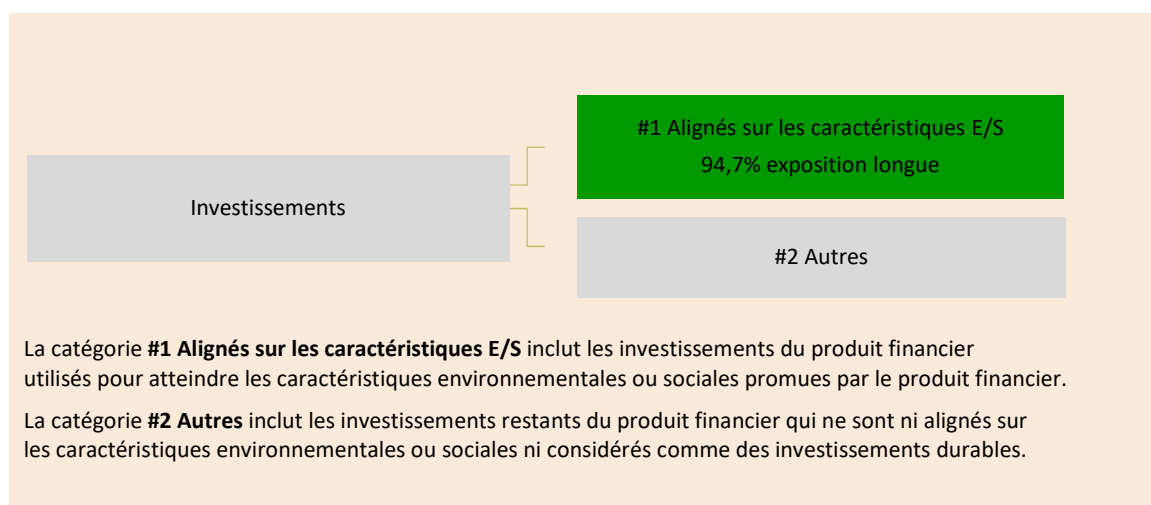
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

prenant en compte les titres dont la note de risque ESG moyenne attribuée par Sustainalytics est inférieure à 30 et qui ont fait l'objet d'une analyse ESG interne.

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres en position acheteuse émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).



● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?***

Sous réserve de la politique d'exclusion, le Compartiment peut être amené à investir sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les investissements réalisés en 2022 couvraient les secteurs suivants (moyenne annuelle de l'exposition brute) : industrie (29%) ; finance (26%) ; consommation discrétionnaire (18%) ; services aux collectivités (16%) ; biens de consommation de base (15%) ; technologies de l'information (14%) ; santé (14%) ; énergie (13%) ; matériels (11%) ; télécommunications (5%) ; immobilier (4%).

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le Compartiment ne s'engage actuellement à investir dans aucun investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

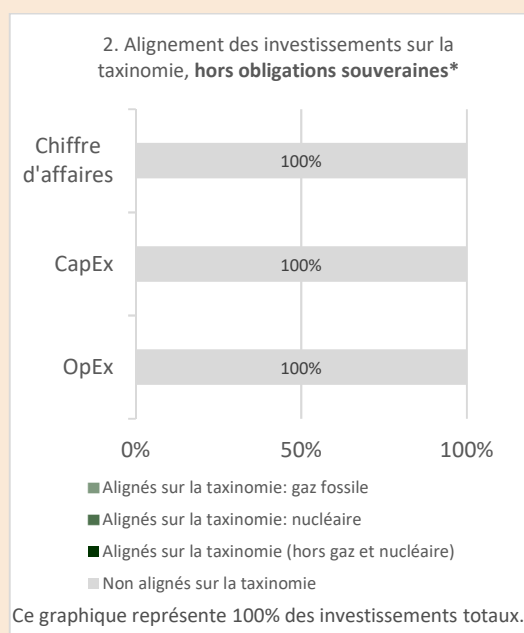
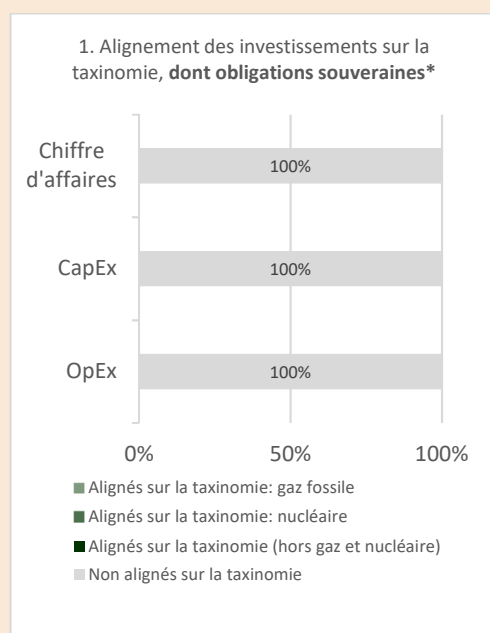
Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines..

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 /1214 de la Commission.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

Le Compartiment ne s'engageant pas à réaliser des " investissements durables " au sens du Règlement Taxonomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie a donc été à 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable (N/A).



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les investissements de la poche « #2 Autres » ont été constitués (i) des instruments relatifs à la poche monétaire (titres de créance et OPCVM monétaires), (ii) des liquidités à titre accessoire, (iii) des titres en position acheteuse émis par des émetteurs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques E/S promues et (iv) des titres constitutifs de positions vendeuses (short).

La poche monétaire et les titres constitutifs de la poche vendeuse du portefeuille font l'objet d'une analyse ESG mais aucun des investissements de la catégorie « #2 Autres » ne sont soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.

## Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Note SFDR (suite)

EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)

### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de l'exercice 2022, la Société de Gestion a continué à déployer son approche ESG sur les 3 piliers lui permettant de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion : **Exclusion, Intégration et Engagement** :

- Nous avons ainsi généralisé notre politique d'**exclusion** normative commune à l'ensemble de nos fonds (périmètre : 100% de la gamme de fonds EXANE ASSET MANAGEMENT).

Certains titres sont ainsi exclus de façon systématique de toutes nos positions acheteuses :

- a) les armes controversées en application des conventions d'Ottawa et d'Oslo, les conventions sur les armes biologiques et chimiques ainsi que la convention sur certaines armes classiques couvrant les armes incendiaires ;
- b) les activités de production de tabac, des jeux d'argent, de la pornographie lorsque le revenu généré par ces activités dépasse 10% du chiffre d'affaires; et
- c) les valeurs non-conformes aux principes du Global Compact selon notre fournisseur de données extra-financières Sustainalytics.

Pour un certain nombre de fonds, d'autres titres supplémentaires sont exclus sur une base discrétionnaire (« Evaluation ESG ») ; ce sont essentiellement des titres de notre univers d'investissement portant un ESG risk score supérieur à 30, tel que mesuré par Sustainalytics. Pour autant, une tolérance est prévue pour repêcher un certain nombre de titres et au contraire exclure un certain nombre de titres supplémentaires sur la base de notre analyse interne, à l'appui d'un calcul documenté.

- En termes d'**intégration**, notre analyse ESG interne, en complément des bases de données externes spécialisées et de la recherche des brokers, vise à couvrir l'ensemble des titres que nous détenons en position. L'objectif minimal de 90% a ainsi été nettement battu sur l'exercice avec quasiment 100% de titres analysés à chaque instant. Par ailleurs, les positions acheteuses ont eu une notation ESG (moyenne annuelle pondérée) meilleure que celle de l'univers d'investissement.

**Informations additionnelles (non auditées) (suite)**

Note SFDR (suite)

**EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND (suite)**

- Enfin, en termes d'**engagement**, nous poursuivons le dialogue avec les émetteurs sur les enjeux ESG matériels relatifs à leurs secteurs d'activité, y compris de façon systématique pour tous les secteurs, sur 2 objectifs fondamentaux :
  - *E- la Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre,*
  - *S- l'Emploi décent (y compris chaîne d'approvisionnement).*



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

